Le Petit Langonnais

Informer - Partager - Rassembler

LE PETIT LANGONNAIS n°37 - 2017 :
Directeur de publication : Michel RENOUL
Dépôt légal : 1er semestre 2017
Conception : Mairie de LANGON et Arménia Graphic
Impression : Imprimerie Allaire Offset ALLAIRE

N°37 - 2017

SOMMAIRE

- Sommaire P. 2
- Mot du Maire P. 3
- Conseil Municipal – Principales décisions P. 4 - 14
- Révision du PLU – Recensement du patrimoine local P. 15
- Un nouveau médecin P. 15
- Animations communales… P. 15
- L'école Léo Ferré P. 16
- L'école St Marcellin Champagnat P. 16 - 17
- La Commune à la rencontre des Associations P. 17
- La vie associative P. 17 - 22
- Des travaux à réaliser dans votre logement P. 23
- Arbres proches des lignes électriques P. 24 - 25
- Le frelon asiatique P. 25
- La MCE (Maison de la Consommation et de l'Environnement) informe P. 26
- L'eau est précieuse, économisons-la P. 27
- Agenda P. 28
- Liste des Associations P. 28
- Infos pratiques P. 29
- Etat Civil P. 29
- Liste des artisans commerçants P. 30
- Fête de l'Agriculture P. 31
- Feu d'artifice à Port de Roche P. 32

Un nouveau médecin

Depuis plusieurs mois, les élus se démenaient pour trouver un successeur au Docteur Jacques Le Roux parti en retraite fin 2016. Le travail a porté ses fruits puisque depuis le 02 Mai, le Docteur Andréea TIMOHE s'est installée dans le cabinet médical entièrement rénové, tout comme le cabinet du kiné, de l'orthophoniste. Le cabinet infirmier, quant à lui, attendra les congés de ses occupants pour se refaire une beauté. La collaboration avec M. le Maire de Guémené-Penfao que je remercie, a été efficace : le docteur Andréea Timohé s'est installée à Langon et son mari, également médecin, à Guémené Penfao.

Nous souhaitons la bienvenue parmi nous au Docteur Andréea TIMOHE. Elle a été accueillie, le 28 Avril à la Mairie, avec les professionnels de santé que je remercie pour leur implication. Elle rendra, j'en suis certain, service aux langonnais en leur évitant de faire des kilomètres pour se faire soigner.
Le Docteur TIMOHE consulte sur rendez-vous au cabinet médical, 3 rue du Bézy, du lundi au vendredi de 9h à 18h – Téléphone : 09.82.24.16.09.
Contrairement à beaucoup d'autres communes, même beaucoup plus importantes, nous avons la chance qu'un médecin s'installe à Langon. A nous maintenant de lui faire confiance !!

Liaison douce rue de Renac et Eglise

Les études pour les deux gros investissements que sont la liaison douce rue de Renac et l'église sont terminées : les entreprises ont été choisies pour les travaux de la sente piétonne et, pour la phase 2 de la restauration de l'église, ce devrait être chose faite en juillet. Les travaux sont déjà commencés pour la rue de Renac et devraient démarrer avant la fin de cette année pour l'église. Leur coût prévisionnel : 425 000 € TTC pour la liaison douce rue de Renac et 1 261 772 € TTC pour la phase 2 des travaux de l'église. Ces investissements sont inscrits au Budget Primitif 2017 –budget auquel on a ajouté, pour la section investissement : 255 000 € pour les travaux d'accessibilité de la Mairie, de l'école Léo Ferré et de la Salle de Sports, 95 000 € pour la modernisation de la voirie, 50 000 € pour les grosses réparations dans les bâtiments communaux, 45 000 € pour l'acquisition de matériel, 28 000 € pour la révision du PLU et 62 000 € pour le remboursement des emprunts (part capital). Ces travaux ne seront pas réalisés en totalité sur

l'année 2017, notamment pour l'église pour laquelle il faut compter 2 à 3 ans.

Les finances

Les finances de la Commune sont saines comme M. Fleury, Trésorier de Redon et comptable de la Commune, l'a confirmé au Conseil Municipal. Les excédents cumulés en fonctionnement et en investissement, constatés au 31 Décembre 2016, vont permettre de financer les investissements inscrits au Budget Primitif 2017, sans avoir recours à un emprunt ou à une augmentation des taux des impôts locaux qui serait préjudiciable aux ménages langonnais. Pour rappel, les taux d'imposition communaux n'ont pas été augmentés depuis 2012.

Cependant, au vu de l'analyse financière faite sur la période de 2012 à 2016, M. le Trésorier soulève toutefois quelques points de vigilance :

- Pour la section de fonctionnement, les dépenses progressent plus vites que les recettes,
- Les frais de personnel progressent fortement, avec un pic résultant de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires à partir de 2014.

Repas des aînés

Le traditionnel repas, offert par le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale), aux langonnais âgés de plus de 70 ans, est fixé au Dimanche 10 Septembre à 12h30, à la Salle Polyvalente.

Je souhaite à toutes et tous de passer de très bonnes vacances et vous donne rendez-vous le 13 Juillet à Port de Roche pour le traditionnel feu d'artifice.

Michel RENOUL

Séance du 08 Décembre 2016

(les compte-rendu des Conseils Municipaux sont consultables sur le site Internet de la Commune : www.langon35.bzh)

PRESENTS : MM. Michel RENOUL, Gilles COUANAULT, Eugène PLESSIS, Mmes Maryvonne GAUVIN, Paulette MARCHAND, MM. Philippe GERARD, Jean-Yves BRETEL, Mme Marie-Annick BASSIN, M. Cédric DEWIMILLE, Mme Laëtitia DROUIN, M. Charles FOSSE, Mmes Pierrette GARDELLE, Pasquale BREGER, Eve GAULIN, M. Franck DOUILLARD.

CONSEIL MUNICIPAL - DEMISSION DE MME ALEXANDRA MESNIL - INSTALLATION DE MME PIERRETTE GARDELLE

Madame Alexandra Mesnil, 4ème adjointe, élue de la liste majoritaire « Une équipe motivée tournée vers l'avenir », a remis sa démission au Sous-Préfet de Redon, avec effet au 14 Novembre 2016. M. le Maire procède donc à l'installation de Madame Pierrette Gardelle, comme nouvelle conseillère municipale, sur la liste majoritaire « Une équipe motivée tournée vers l'avenir ».

CONSEIL MUNICIPAL - DEMISSION DE M. MICHEL BINET - INSTALLATION DE M. FRANCK DOUILLARD

M. Michel Binet, élu de la liste minoritaire « Vivre Langon Autrement », a remis sa démission au Maire le 23 Novembre 2016. M. le Maire procède donc à l'installation de Monsieur Franck Douillard, comme nouveau conseiller municipal, sur la liste minoritaire « Vivre Langon Autrement».

CONSEIL MUNICIPAL - ELECTION DU 4EME ADJOINT

Mme Alexandra Mesnil, adjointe aux affaires sociales, ayant démissionné, Mme Paulette Marchand est élue 4ème adjoint, par 12 voix et 3 abstentions.

CONSEIL MUNICIPAL - COMMISSIONS COMMUNALES

Suite à la démission de Mme Alexandra Mesnil et de M. Michel Binet, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'intégrer Mme Pierrette Gardelle, au sein de la commission communale des Affaires Sociales et M. Franck Douillard, au sein de la Commission « Bâtiments, Urbanisme, Voirie, Environnement ».

PERSONNEL COMMUNAL - REGIME INDEMNITAIRE -MISE EN PLACE DU RIFSEEP ET DU CI

Le Décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 porte création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP). Le nouveau régime indemnitaire se compose de deux éléments :
- l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) liée aux fonctions exercées par l'agent et à son expérience professionnelle,
- le complément indemnitaire (CI) tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir.

Mise en place de l'IFSE
Cette indemnité est versée en tenant compte du niveau de responsabilité et d'expertise requis dans l'exercice des fonctions occupées par les fonctionnaires. Chaque emploi ou cadre d'emplois est réparti entre différents groupes de fonctions au regard des critères professionnels suivants :
• de l'expérience professionnelle
• des fonctions d'encadrement, de coordination, de pilotage ou de conception,
• de la technicité, expertise, expérience ou qualification nécessaire à l'exercice des fonctions,
• des risques contentieux,
• des sujétions particulières ou des contraintes d'horaires.

Mise en place du complément indemnitaire (C.I.)
Le complément indemnitaire est lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir de l'agent. Le versement de ce complément est facultatif et variable.

Les bénéficiaires : les agents titulaires et stagiaires à temps complet, non complet et à temps partiel et les agents contractuels de droit public à temps complet, à temps non complet et à temps partiel ainsi que les bénéficiaires d'un contrat à durée déterminée de six mois continus et plus.

Les modalités de maintien ou de suppression :
↘ Pour l'IFSE, en cas de congé de maladie, y compris accident de service, l'I.F.S.E. sera suspendu pendant les trois premiers jours d'arrêt et suivra le sort du traitement à partir du 4ème jour d'arrêt.
↘ Pour le CI : en cas de congé de maladie, le CI (Complément Indemnitaire) n'est pas versé.

Montant maxima du C.I. : ce montant n'est pas reconductible automatiquement d'une année sur l'autre : il peut être compris entre 0 et 100 % du montant maximal, fixé à 400 €/an. Ce coefficient sera déterminé à partir des résultats de l'entretien professionnel annuel.

Périodicité de versement annuel et proratisé en fonction du temps de travail pour le complément indemnitaire et versement mensuel pour L'IFSE.

Le Conseil Municipal, par 12 voix pour et 3 abstentions (Mmes Bréger, Gaulin et M. Douillard) :
↘ Valide, pour les agents communaux, la mise en place, au 1er Janvier 2017, du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de

l'engagement professionnel (IFSE) et du Complément Indemnitaire (CI) tel que proposé ci-dessus.
↘ Vote un crédit supplémentaire de 5 000 €, portant le montant du régime indemnitaire versé aux agents communaux à 23 280 € (base 2016).

PERSONNEL COMMUNAL – PRIME DE FIN D'ANNEE

Le Conseil Municipal, par 12 voix pour, 1 voix contre (Mme Gaulin) et 2 abstentions (Mme Bréger et M. Douillard), pour 2016, fixe à 160.64 €, le montant de référence de la prime de fin d'année pour un agent à temps complet. La prime est proratisée en fonction du temps de travail. Chaque année, la prime de fin d'année suivra l'évolution du point d'indice de la Fonction Publique.

TARIFS COMMUNAUX

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter les tarifs communaux : ils sont consultables sur le Site Internet de la Commune et affichés à la Mairie.

ACCESSIBILITE MAIRIE – ECOLE LEO FERRE ET SALLE DE SPORTS – DEMANDE DE SUBVENTIONS

Le cabinet Labesse-Bellé, architecte, a travaillé sur les travaux d'accessibilité de la Mairie, de l'Ecole Léo Ferré et de la Salle de Sports. Les dépenses sont évaluées à :
• 118 800 € HT pour la Mairie,
• 42 300 € HT pour l'école Léo Ferré,
• 51 500 € HT pour la salle de sports.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide les plans de financement et sollicite une subvention au titre de la DETR (au taux de 40 %), des fonds parlementaires et toutes autres subventions.

CANTINE ET GARDERIE – MISE A DISPOSITION DE LOCAUX - ECOLE ST MARCELLIN CHAMPAGNAT

Pour le fonctionnement des services communaux de la cantine et de la garderie sur le site de l'école St Marcellin Champagnat, les locaux sont mis gratuitement à disposition de la commune par l'UDOGEC, propriétaire des locaux. L'OGEC sollicite une prise en charge des fluides (eau, électricité, chauffage) à hauteur du temps d'occupation des locaux (ce qui est fait déjà pour les mercredis après-midi et les vacances scolaires),

Le Conseil Municipal, par 12 voix pour, 3 contre (Mmes Bréger, Gaulin et M. Douillard), décide de rembourser: à l'OGEC de l'école St Marcellin Champagnat, les factures d'eau, d'électricité et de chauffage, dans les proportions suivantes : coefficient de 0.493 pour la durée et 0.152 pour la superficie. Le calcul se fera sur les bases des factures d'eau, d'électricité et de chauffage de l'année n-1.

MISE A DISPOSITION DE LOCAUX AUX ASSOCIATIONS - CONVENTIONS

Le Conseil Municipal, par 12 voix pour et 3 abstentions (Mmes Bréger, Gaulin et M. Douillard), autorise le Maire à signer les conventions à passer avec les associations pour la mise à disposition de locaux communaux.

CONSEIL EN ARCHITECTURE- CONVENTION CAU 35 AVEC LE DEPARTEMENT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, renouvelle la convention CAU 35 (Conseil en Architecture et Urbanisme), proposée par le Conseil Départemental, pour la période 2017/2019. Participation financière de la Commune : 63 € par vacation..

Le service proposé par le Département se présente sous la forme de prestations par des architectes-conseillers dont les missions sont :
↘ Apporter un conseil aux pétitionnaires pour leurs demandes relatives à leur permis de construire ou autres documents d'urbanisme, en amont de la démarche, tant que le projet est encore modifiable,
↘ Apporter aux élus les conseils sur les autorisations d'urbanisme (Déclarations Préalables, Permis de Construire)
↘ Apporter aux élus les conseils dont ils ont besoin pour leurs projets d'urbanisme, d'architecture, d'équipements communaux et en matière de patrimoine,
↘ Faciliter le bon traitement des projets publics ou privés soumis à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France (STAP), grâce à une intervention en amont.

Séance du 09 Février 2017

PRESENTS : MM. Michel RENOUL, Gilles COUANAULT, Eugène PLESSIS, Mmes Maryvonne GAUVIN, Paulette MARCHAND, MM. Jean-Yves BRETEL, Philippe GERARD, Mme Marie-Annick BASSIN, M. Cédric DEWIMILLE, Mme Laëtitia DROUIN (à partir de la 2ème question), M. Charles FOSSE, Mmes Pierrette GARDELLE, Pasquale BREGER, Eve GAULIN (jusqu'à 21h30, après la question sur le DCE de la liaison douce rue de Renac), M. Franck DOUILLARD

REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME – PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE – DEBAT

Par délibération n° 2015-056 en date du 09 Juillet 2015, le Conseil Municipal a prescrit la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU), sur l'ensemble du territoire de la Commune.

Mme Sophie PAGES, du bureau d'études CITTE-CLAES présente le projet. Un exemplaire du document a été envoyé à chaque conseiller avec la convocation.

Conformément à l'article L 151-5 du Code de l'Urbanisme, le PLU présente le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) de la collectivité. Dans le respect des principes énoncés aux articles L.101-1 et L.101-2 du Code de l'Urbanisme, le PADD définit les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de protection des

espaces naturels, agricoles et forestiers et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques.

Le PADD s'articule avec les documents de planification et d'orientations existants à l'échelle supra communale : le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays de Redon-Bretagne Sud, le SAGE Vilaine… Le PADD établit le projet d'aménagement du territoire pour les 10 ans à venir. Il s'inscrit dans le respect des objectifs de développement durable du Code de l'Urbanisme.

Le PADD a été présenté aux Personnes Publiques Associées (PPA) le jeudi 26 Janvier 2017.

Mme Pagès fait un rappel sur les diagnostics paysagers et urbains, les enjeux environnementaux, l'évolution de la population et des logements.

Le territoire de Langon offre une richesse environnementale et une variété de paysages naturels et ruraux qu'il convient de préserver et de valoriser. De ce fait, le développement de la commune doit tenir compte de la valeur patrimoniale (paysagère, architecturale, environnementale), économique (industrielle, artisanale, touristique, agricole) et écologique (Site Natura 2000, espaces liés aux marais de la Vilaine, continuités écologiques, trame verte, trame bleue) du territoire afin de contribuer à la protection des paysages et à la lutte contre le changement climatique et à l'adaptation à ce changement.

Le PADD expose les volontés communales qui s'articulent autour de trois principes fondamentaux :

1) Valoriser le territoire en maintenant l'équilibre entre préservation des espaces et usages, notamment agricoles, en :

- Protégeant les éléments naturels et paysagers participant à la qualité du cadre de vie et jouant un rôle essentiel dans la préservation de la biodiversité,
- Valorisant les paysages qui façonnent l'identité communale,

2) Développer l'urbanisation dans un souci de durabilité et d'économie des espaces, en :

- Offrant une diversité d'habitat et une qualité urbaine maîtrisée,
- Confortant l'urbanisation au sein de l'enveloppe agglomérée et en renforçant son attractivité
- Limitant l'étalement urbain consommateur d'espace et l'extension urbaine des hameaux afin d'éviter l'empiètement sur les espaces agricoles et naturels,
- Organisant les déplacements à l'échelle communale
- Protégeant les ressources naturelles.

3) Conforter les activités économiques, agricoles et les différents modes de déplacement, en :

- Agissant en faveur des activités économiques de la commune,
- Confortant l'activité agricole, garante de la qualité des paysages et de l'environnement,
- Favorisant l'intégration de la commune dans son intercommunalité.

Suite à une présentation synthétique du diagnostic du territoire, des projections démographiques et du Projet d'Aménagement et de Développement Durables et, conformément à l'article L 123-18 du Code de l'Urbanisme, le débat sur le PADD est ouvert au sein du Conseil Municipal.

La densité exposée dans le PADD est issue des obligations du SCoT. La DDTM, à l'occasion de la réunion de présentation aux Personnes Publiques Associées, a encouragé la commune à aller au-delà de cette densité qu'elle trouve minimale. M. le Maire précise que, augmenter la densité minimale attendue, diminue la surface nécessaire à l'urbanisation et que les zones constructibles devraient alors être revues.
Certains élus s'inquiètent que la densité puisse bloquer des projets ou que le PLU ne réponde plus aux obligations du SCoT puisque la révision de celui-ci est en cours et tendrait vers une densité de 15 logements par hectare.
L'Agence Citté Claes précise que lorsque le SCoT révisé sera approuvé, le PLU aura 3 ans pour se mettre en compatibilité. Pour le projet de PLU, il apparaît plus judicieux de laisser afficher une densité globale minimale exigée de 12 logements par hectare mais de réfléchir à l'aménagement de certains secteurs sur lesquels une densité supérieure pourrait être prévue dans les Orientations d'Aménagement et de Programmation. Le projet de PLU se doit de tenir compte des particularités de chaque secteur (développement le long de la route de Renac, secteur d'épaississement du tissu urbain sur la rue du Moulin, etc.) et ainsi d'adapter les règles et les principes d'aménagement aux conditions du site.

Le PLU en vigueur actuellement présente 12 hectares de terres constructibles dans la zone agglomérée. Le projet de PLU a limité cette surface à 9 hectares. Il y a donc déjà une certaine réduction de la consommation des espaces. Ce projet répond à une ambition de croissance démographique optimiste mais raisonnable et adaptée au territoire. Le Conseil Municipal décide donc de rester sur cette densité minimale globale et de travailler finement chaque secteur.

L'Agence Citté Claes présente la notion de STECAL et leur caractère exceptionnel. Le Conseil Municipal valide les hameaux constructibles et les arguments avancés notamment la position vis-à-vis de la gare et de la zone agglomérée.

M. le Maire s'interroge sur la possibilité de réaliser des aménagements aux abords de la gare. Le PADD prévoit, sur la carte ainsi que dans le corps du texte, le positionnement de la polarité de la gare et de l'aménagement d'un

espace multimodal. Le projet de PLU pourra donc, dans sa traduction règlementaire, prévoir un zonage compatible avec le projet d'aménagement de gare routière.

Certains élus s'inquiètent de la prise en compte de l'agriculture. Le PADD reporte tous les sites sur lesquels existent des bâtiments agricoles, qu'ils soient un siège d'exploitation, des bâtiments en activité ou des bâtiments ayant eu un usage agricole jusqu'à récemment. Ainsi, l'activité agricole est préservé dans le PADD avec un zonage qui sera cohérent et permettra la reprise d'un site si un agriculteur était intéressé (zonage agricole et absence de zone de développement urbain à proximité).

La question de la protection de la parcelle portant sur le boisement de pins du Manoir du Fao. La notion de boisement portée dans le PADD peut supposer que c'est le boisement qui sera protégé de toute coupe ou abattage alors que la commune souhaite plutôt préserver cet espace comme un espace de respiration non constructible. A l'origine, cette parcelle était un jardin qui a, par la suite, été plantée de pins. Ces pins ne sont pas particulièrement beaux, ils arrivent même en fin de vie. Ils ne participent pas réellement à la valorisation paysagère du bourg. A priori, le propriétaire ne tient pas non plus à ce que le boisement soit protégé en lui-même. Il est donc décidé que la notion de boisement soit retirée et remplacée par la notion d'espace de respiration.

M. le Maire signale le projet de l'entreprise Denis Matériaux, implantée à la Jaunais, qui souhaite étendre ses espaces de circulation. Aujourd'hui, l'entreprise est contrainte par un espace boisé classé. La communauté de communes, compétente en matière économique, n'encourage pas la commune à lancer une révision allégée de son PLU actuel (pour déclasser l'EBC) étant donné l'avancement de la révision générale du PLU. L'Agence Citté Claes précise que la présence de l'entreprise a été prise en compte dans le PADD avec une notion de pérennisation des activités diffuses sur le territoire. Le projet de PLU pourra donc étudier le déclassement partiel du boisement pour permettre l'extension de l'activité.

Le projet de PADD est annexé à la présente délibération. Cette délibération prend acte de la tenue du débat sur le PADD au sein du Conseil Municipal.

ECOLE LEO FERRE – FRAIS DE FONCTIONNEMENT - PARTICIPATION 2017 DES COMMUNES EXTERIEURES

Sur proposition unanime de la Commission des Affaires Scolaires, Sports, Vie Associative et Médiathèque, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

↘ Fixe à 916.72 € le coût moyen à l'élève, pour la participation 2017 des communes extérieures aux dépenses de fonctionnement 2016 de l'école Léo Ferré de Langon.

↘ Arrête comme suit la répartition entre les communes, pour les élèves présents à la rentrée scolaire 2016/2017 :

• Langon (60 élèves) :	55 003.35 €
• Ste Anne sur Vilaine (10,5 élèves)	9 625.59 €
• Chapelle de Brain (13,5 élèves)	12 375.76 €
• Renac (2 élèves)	1 833.45 €
• Guémené-Penfao(1 élève)*	916.72 €
• TOTAL (87 élèves)	79 754.87 €

*Guémené ayant une école publique, la participation ne sera pas demandée.

ECOLE ST MARCELLIN CHAMPAGNAT– CONTRAT D'ASSOCIATION - PARTICIPATION 2017

Après avoir tenu compte que certaines dépenses calculées dans les dépenses de fonctionnement de l'école publique sont directement payées par la Commune (salaire de l'animateur, transport à la piscine et aux mini-maronnaises, animation Préhistoire…), sur proposition unanime de la Commission des Affaires Scolaires, Sports, Vie Associative et Médiathèque, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe à 854.26 € par élève domicilié et scolarisé à Langon, la base de la participation 2017 de la Commune aux dépenses de fonctionnement de l'école privée. Le montant total de la participation est établi à 35 878.92 € (854.26 € x 42 élèves domiciliés à Langon et inscrits à la rentrée de septembre 2016).

ECOLE ST MICHEL DE REDON - DEMANDE DE PARTICIPATION 2017

Un élève, domicilié à Langon, est scolarisé en classe U.L.I.S. destinée à recevoir les élèves en situation d'handicap scolaire, à l'école Saint Michel à Redon. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de verser, pour 2017, la somme de 873.77 € à l'école St Michel de Redon.

ECOLE LEO FERRE – CREDITS FOURNITURES SCOLAIRES 2017

Sur proposition unanime de la Commission des Affaires Scolaires, Sports, Vie Associative et Médiathèque, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe à 47.84 €/élève (augmentation de 1,5 % par rapport à 2016), le montant des crédits scolaires accordés à l'école Léo Ferré, pour l'année 2017. La somme de 4 162.08 € (47.84 € x 87 él.) sera inscrite au Budget Primitif 2017.

ACTIVITES PEDAGOGIQUES - SUBVENTION 2017

Sur proposition unanime de la Commission des Affaires Scolaires, Sports, Vie Associative et Médiathèque, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'augmenter de 1.5 % la subvention pour les activités pédagogiques et la fixe à 23.07 € par élève domicilié à Langon et inscrit dans une des écoles de Langon le jour de la rentrée scolaire 2016/2017, ce qui donne la répartition suivante :

↘ Ecole Léo Ferré : 23.07 € x 60 él = 1 384.20 €.

↘ Ecole St Marcellin Champagnat : 23.07 € x 42 = 968.94 €.

PERSONNEL COMMUNAL – REMPLACEMENTS/ RENFORTS

Sur proposition majoritaire de la Commission Bâtiments, Urbanisme, Voirie, Environnement, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide que le remplacement des agents absents ou le renfort ponctuel dans les services peut se faire en ayant recours :

- soit aux heures complémentaires pour les agents en poste,
- soit au service de remplacement du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine
- soit à des agents en CDD (Contrat à Durée Déterminée).

Un agent en CDD pourra également être recruté pour assurer les visites de la Chapelle Ste Agathe, 2 heures par jour, 5 jours par semaine, au mois d'août de chaque année.

↘ Dans le dernier cas (agents en CDD), la rémunération se fera sur la base du 1er échelon du cadre d'emplois, soit des adjoints administratifs, des adjoints techniques,des adjoints du patrimoine ou les adjoints d'animation, Echelle C1, C2 ou C3 en fonction des compétences du remplaçant et du poste occupé.

ENTRETIEN DES BATIMENTS COMMUNAUX - RECRUTEMENT

Des bâtiments communaux et du CCAS ont besoin de travaux d'entretien, notamment des travaux de peinture. Pour les effectuer, il pourrait être fait appel à un agent, en Contrat à Durée Déterminée (CDD), compétent dans le domaine.

Une liste de travaux a été établie : travaux de peinture et de rafraichissement à la Mairie, l'école Léo Ferré, la Salle des Menhirs, la Médiathèque, au 33ter Grande Rue, au Cabinet Médical, à la Maison Renouard.

Sur proposition majoritaire de la Commission Bâtiments, Urbanisme, Voirie, Environnement, le Conseil Municipal, par 13 voix Pour, 1 Abstention (Mme Bréger) et 1 voix Contre (Mme Gaulin) :

↘ Décide de recruter un agent, en CDD (Contrat à Durée Déterminée) pour effectuer des travaux d'entretien dans les bâtiments communaux et ceux du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale), notamment la Maison médicale (Médecin, Kiné, Infirmiers, Orthophoniste);

↘ Fixe la durée du CDD, de 3 à 5 mois,

↘ Fixe la rémunération sur la base du 1er échelon du grade d'Adjoint Technique Principal de 1ère Classe (Echelle C3) – Indice Brut 374.

↘ Précise que le remboursement du CCAS à la Commune, pour le temps passé par l'agent sur les bâtiments appartenant au CCAS, se fera sur la base du temps passé et de la rémunération supportée par la Commune (traitement indiciaire + charges patronales).

TRAVAUX EGLISE PHASE 2 – AVANT-PROJET - DEMANDE DE SUBVENTIONS

M. Forest, architecte, a transmis l'avant-projet, pour la phase 2 des travaux d'achèvement de la restauration de l'église.

Les travaux se décomposent en 3 tranches :

Tranche ferme :
chœur, sacristie, chapelle absidiale.....225 432.67 € HT

Tranche conditionnelle 1 :
transept nord, vestibule, bas-côté
nord et façade occidentale.....312 403.69 € HT

Tranche conditionnelle 2 :
restauration des peintures murales
et du mobilier religieux.....413 640.00 € HT

TOTAL HT des 3 Tranches.....951 476.36 €
TOTAL TTC des 3 Tranches.....1 141 771.63 €

La **tranche ferme** porte sur le chœur, la sacristie et la chapelle absidiale et comprend : échafaudage, maçonnerie, taille de pierres, traitement de charpente, charpente, couverture, menuiserie bois, vitraux, peinture.

La **tranche conditionnelle 1** porte sur le transept nord, le vestibule, le bas-côté nord et la façade occidentale et comprend : échafaudage, maçonnerie, taille de pierres, traitement de charpente, charpente, couverture, menuiserie bois, vitraux, peinture, électricité + sécurité et chauffage, plomberie.
Le mode de chauffage, préconisé par M. Masson, Conservateur Régional des Monuments Historiques, est l'installation de panneaux de moquette chauffante, de 50x60 cm, sur une surface de 72 m². Pour la sacristie, il est prévu des radiants et le chœur, des rayonnants. Ce projet permet de s'affranchir du tarif jaune (36 KVA), plus coûteux.

La **tranche conditionnelle 2** qui porte sur la restauration des peintures murales et du mobilier religieux, comprend : peinture (voûtes), restauration de la peinture murale + échafaudage et restauration du mobilier religieux.

Sur proposition majoritaire de la Commission Bâtiments, Urbanisme, Voirie, Environnement, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

➡ Valide l'Avant-Projet proposé par M. Forest, architecte, -avant-projet validé par M. Masson, Conservateur Régional des Monuments Historiques et le plan de financement.

➡ Sollicite les subventions de la Direction Régionale des Affaires Cultures, du Conseil Régional, en faveur du Patrimoine Protégé. Lorsque la restauration de l'édifice sera achevée, outre sa vocation cultuelle, la plaquette de présentation sera actualisée et mise à jour et l'église sera ouverte au public : en partenariat avec les associations, des concerts et des visites seront organisés en y associant la Chapelle Ste Agathe qui se trouve à proximité.

CPIE DE ST JUST - FINANCEMENT DES CHANTIERS D'INSERTION

La Communauté de Communes du Pays de Redon (CCPR) fait savoir que la CCPR ne peut pas exercer sa compétence « insertion » sans le concours des Communes d'Ille-et-Vilaine (excepté Redon qui dispose de son propre chantier d'insertion). Il est indispensable que les communes d'Ille-et-Vilaine fassent appel aux chantiers d'insertion afin qu'ils disposent d'un volume horaire suffisant. Sur un besoin de financement total annuel de 120 000 €, la CCPR assurerait 36 000 € (30 %), les 84 000 € restant seraient assurés par les communes : Bains sur Oust, Ste Marie, Renac, la Chapelle de Brain, Langon, St Ganton, St Just, Six-sur-Aff, Bruc-sur-Aff, Pipriac et Lieuron, au prorata de leur population (4.66 €/habitant).

Pour Langon, le montant est de 6 799.98 € minimum. Les agents des chantiers d'insertion pourraient intervenir, comme en 2016, dans le nettoyage des sentiers et aussi dans la restauration du petit patrimoine communal (fours à pain, puits, lavoirs…). En 2016, la commune a fait appel au chantier d'insertion nature du CPIE de St Just, pour un montant de 5 040 €, pour le nettoyage des sentiers.

Sur proposition unanime de la Commission Bâtiments, Urbanisme, Voirie, Environnement, le Conseil Municipal, à l'unanimité, s'engage à faire appel aux chantiers d'insertion du CPIE de St Just pour des travaux d'entretien de sentiers de randonnée ou des travaux de restauration du petit patrimoine communal. Le montant minimum sur lequel la Commune s'engage est d'un minimum de 6 799.98 € pour l'année 2017.

ASSISTANCE JURIDIQUE - CONVENTION

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention d'assistance juridique avec la Société LEXCAP, de RENNES, pour un montant de 3 000 € HT/an (prix 2017) et pour les missions suivantes : pour la Commune, bénéficier de façon permanente d'une assistance de conseil juridique, de veille à la prévention des contentieux, de sécurisation dans le dispositif mis en œuvre et les actions conduites, d'identification et de prévention des risques. La SCP Lexcap s'engage à apporter son assistance à la commune dans les différents dossiers relevant du droit de l'administration des collectivités territoriales hors contentieux : urbanisme, environnement et aménagements, contrats publics, fonction publique, responsabilités… Cette assistance porte également sur les dossiers de droit privé, de droit social, de droit commercial, de droit pénal…

Séance du 23 Mars 2017

PRESENTS : MM. Michel RENOUL, Gilles COUANAULT, Eugène PLESSIS, Mmes Maryvonne GAUVIN, Paulette MARCHAND, M. Philippe GERARD, Mme Marie-Annick BASSIN, M. Cédric DEWIMILLE, Mmes Laëtitia DROUIN, Pierrette GARDELLE, Pasquale BREGER, Eve GAULIN, M. Franck DOUILLARD.
ABSENTS EXCUSES : MM. Jean-Yves BRETEL (pouvoir à Gilles COUANAULT), Charles FOSSE (pouvoir à Michel RENOUL),
Assiste à la réunion, sans voix délibérative : M. Bertrand Fleury, Trésorier de Redon, Receveur Municipal

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2017

Le Maire informe le Conseil Municipal que les taux d'imposition n'ont pas augmenté depuis 2012 et il propose de ne pas les augmenter pour 2017. Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter le taux d'imposition. Ils s'établissent ainsi :Taxe d'Habitation : 16.30 % ; Taxe sur le Foncier Bâti : 18.65 % ; Taxe sur le Foncier Non Bâti : 45.29 %.

BUDGET GLOBAL 2017- VOTE

Le Conseil Municipal, par 12 voix pour et 3 voix contre (Mmes Bréger, Gaulin et M. Douillard), vote le Budget Primitif Global 2017 qui s'équilibre, en dépenses et en recettes, pour la section d'investissement, à la somme de 2 362 230 € et, pour la section de fonctionnement, à la somme de 1 909 382.38 €.

LIAISON DOUCE RUE DE RENAC - MISSION SPS

Sur proposition unanime de la commission Bâtiments Voirie Urbanisme Environnement, le Conseil Municipal, par 13 voix pour et 2 contre (Mmes Bréger et Gaulin), retient la proposition du Groupe QUALICONSULT de Saint Grégoire (35), pour la somme de 2 097.60 € TTC (1 748 € HT),

CONTRATS D'AVENIR - CREATION

Le Conseil Municipal, par 13 voix pour, 1 abstention (M. Douillard) et 1 voix contre (Mme Gaulin), décide de recruter, 2 jeunes rentrant dans le dispositif des emplois d'avenir, à temps complet, avec une rémunération au SMIC :

- 1 jeune, aux Services Techniques, pour 3 ans à compter du 1er avril 2017
- 1 jeune polyvalent, aux Services Péri et Extrascolaires et secrétariat de Mairie, à compter du 1er Septembre 2017, pour 1 an renouvelable.

CCPR – SCHEMA DE MUTUALISATION

La loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités a introduit l'obligation pour les établissements publics de coopération intercommunale de rédiger un rapport relatif aux mutualisations entre les services de l'EPCI et les services des communes membres. Ce rapport comporte un projet de schéma de mutualisation des services à mettre en œuvre pendant la durée du mandat.

Le Président de la Communauté de Communes du Pays de Redon (CCPR) a communiqué à la Commune le schéma de mutualisation. Deux grands axes d'évolution

de l'organisation des moyens sur le territoire sont retenus :
1)La recherche d'efficience de l'action publique :
↘ Partager des informations et des expertises sur le territoire (mise en réseau des acteurs via un outil collaboratif)
↘ Agir ensemble sur la gestion quotidienne : mettre en commun certains sujets de gestion des ressources humaines et développer les achats en commun
↘ Favoriser les mutualisations horizontales des matériels et les mutualisations ou coopérations techniques entre communes
2) Développer et mutualiser les fonctions ressources :
↘ Il s'agit d'étudier différentes perspectives de services communs à périmètre variable selon les thématiques.

Ces deux axes sont traduits en un plan d'actions portant sur la période 2017-2020 et comprenant les huit actions suivantes :
Action 1 – La mise en réseau des acteurs
Action 2 – La mise en place d'un outil collaboratif
Action 3 – La mutualisation des remplacements et l'expertise Ressources Humaines
Action 4 – La mutualisation des achats
Action 5 – Le développement des coopérations techniques - mutualisation des matériels et la recherche d'une meilleure mobilisation des compétences des agents des services techniques
Action 6 – Répondre aux besoins d'expertise technique des communes
Action 7 – Etude de la création d'un service commun « système d'information »
Action 8 – L'étude de la création d'un service commun Affaires juridiques/Commande publique.

Il est précisé qu'aucune décision de mutualisation n'est prise à ce stade : les actions proposées dans le schéma vont faire l'objet d'études approfondies sur l'opportunité de mener ces projets de mutualisation, en étroite collaboration avec les 31 communes- membres, en respectant le principe du volontariat.

M. le Maire explique qu'il est envisagé de mutualiser, à un 1er échelon, du matériel avec les Communes de Renac, de Guémené-Penfao et même hors périmètre CCPR, avec Ste Anne sur Vilaine. Cette mutualisation de proximité pourrait se faire au niveau des pôles-relais : Pipriac et Guémené pour Langon. En ce qui concerne la mutualisation des ressources humaines, la mutualisation peut se faire, par exemple, pour les services juridiques, les marchés publics, les DGS (Directeur des Services)/Secrétaires de Mairie, en utilisant les compétences spécifiques des agents du territoire.

Pour Mme Bréger, cela équivaut à un transfert de compétences. On peut faire des économies sur la mutualisation des matériels mais pour les personnels, la mutualisation ne coûtera pas moins chère. Il n'est pas sure que les petites communes s'y retrouvent. M. le Maire répond que la mutualisation est facultative et chaque commune peut ou non décider de mutualiser.

M. le Maire propose de donner un avis favorable au schéma de mutualisation proposé par la CCPR. Considérant l'obligation légale s'imposant aux EPCI d'adopter un schéma de mutualisation des services, le Conseil Municipal, par 12 voix pour et 3 abstentions (Mmes Bréger, Gaulin et M. Douillard) – Mme Bréger s'abstient parce que, pour elle, le projet est trop global et pas assez élaboré :

↘ Emet un avis favorable au schéma de mutualisation proposé par la CCPR.

TRANSFERT DE LA COMPETENCE PLUI

La loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové du 24 Mars 2014, dite loi « ALUR », prévoit un transfert automatique du Plan Local d'Urbanisme (PLU) ou des documents d'urbanisme tenant lieu de PLU, des communes vers leur intercommunalité trois ans après la publication de la loi, soit le 27 Mars 2017.

Cependant, les conseils municipaux ont la possibilité de s'opposer à ce transfert automatique dans le délai de trois mois précédant le 27 mars 2017, soit pendant la période allant du 26 décembre 2016 au 26 mars 2017. La loi ALUR stipule qu'une minorité de blocage doit être atteinte afin de s'opposer au transfert ; pour ce faire, il faut qu'au minimum 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population totale des 31 communes-membres délibèrent en défaveur du transfert de compétence. Cette minorité de blocage est déjà atteinte pour la CCPR (Communauté de Communes du Pays de Redon).

Il est par ailleurs précisé qu'à l'expiration du délai de 3 ans, et à défaut d'opposition des communes dans les conditions précédemment exposées, la communauté devient compétente de plein droit le 1er janvier 2021. Il sera également possible aux conseils municipaux de s'y opposer si la minorité de blocage susvisée est atteinte (dans le même délai des 3 mois précédant).

M. le Maire fait savoir que les Communautés de Communes de Bain de Bretagne et de Questembert ont adopté le PLUi ainsi que Rennes Métropole.
Mme Bréger demande pourquoi que, en tant que Vice-Président de la Communauté de Communes, M. le Maire n'a pas donné d'informations sur cette question. M. le Maire répond qu'il en a parlé au Conseil Municipal lors de la réunion sur le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) relatif à la révision du Plan Local d'Urbanisme. Par ailleurs, la Communauté de Communes souhaitant passer en Communauté d'Agglomération, elle devait initialement prendre la compétence PLUi. M. le Maire donne l'historique du dossier :

23/12/2016 – Courrier de M. le Président de la CCPR informant les Communes de la possibilité qu'elles avaient de s'opposer au transfert de la compétence PLUi à l'intercommunalité.
13/01/2017 – Nouveau courrier de M. le Président de la CCPR demandant aux Communes de ne pas soumettre la question du PLUi au Conseil Municipal avant la réunion du bureau communautaire du 23 janvier, dans l'attente de l'analyse juridique et financière,
13/02/2017 – Réception, à la CCPR de la réponse de M. le Préfet précisant que la compétence PLUi n'est pas nécessaire à la transformation de la CCPR en Communauté d'Agglomération.
La dernière réunion de Conseil Municipal était le 09 Février.
M. le Maire précise qu'il avait l'intention de mettre la question à l'ordre du jour du Conseil Municipal.

Pour Mme Bréger, les Communes vont perdre de leur autonomie.

M. le Maire propose de voter en faveur du PLUi, pour les raisons suivantes :
- Le SCoT, adopté fin 2016, définit les orientations d'urbanisme (habitat, activités économiques : industrielle, artisanale, agricole, touristique, loisirs, espaces naturels…) sans apporter une définition au niveau de la parcelle ;
- Les PLU ou le PLUi doivent être mis en compatibilité avec le SCoT ;
- Les contraintes de la loi ALUR s'imposent au niveau communal et doivent être intégrées dans les PLU ou dans le PLUi ;
- Le délai d'exercice de la compétence PLUi serait étalé dans le temps afin de prendre en compte le rythme des communes ;
- Une charte de gouvernance qui respecte les propositions des conseils municipaux serait à mettre en place afin que les zonages restent sous maîtrise du Conseil Municipal,
- Le transfert de compétence en matière de PLU ne dessaisit pas les communes membres de leur compétence en matière d'autorisation d'urbanisme. Les Communes conservent la compétence en matière d'instruction des autorisations d'urbanisme,
- Le coût financier supporté par la Commune pour une révision de PLU, n'est pas négligeable : entre 40 et 50 000 € par commune, multiplié par les 31 communes que compte la CCPR.

M. le Maire précise que la Communauté de Communes est une émanation des Communes. D'ici 2021, il se peut que des incitations financières soient mises en place comme pour les Communes Nouvelles qui voient leurs dotations maintenues contrairement aux autres Communes pour lesquelles les dotations de l'Etat baissent.

Le Conseil Municipal, par 12 voix pour et 3 voix contre (Mmes Bréger et Gaulin et M. Douillard) :

Vu la loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové en date du 24 Mars 2014,
Vu le courrier de M. le Président de la CCPR informant la commune de la possibilité de s'opposer au transfert automatique du PLU qui deviendrait ainsi PLUi,
Considérant l'obligation légale pour les conseils municipaux de l'EPCI de délibérer, selon la règle de minorité de blocage susvisée, afin de s'opposer au transfert automatique de la compétence PLU à l'intercommunalité,

- Accepte le transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme à la Communauté de Communes du Pays de Redon.

Séance du 11 Mai 2017

PRESENTS : MM. Michel RENOUL, Gilles COUANAULT, Eugène PLESSIS, Mmes Maryvonne GAUVIN, Paulette MARCHAND, MM. Jean-Yves BRETEL, Philippe GERARD, M. Cédric DEWIMILLE, Charles FOSSE, Mmes Pierrette GARDELLE, Pasquale BREGER, M. Franck DOUILLARD.
ABSENTS EXCUSES : Mmes Marie-Annick BASSIN (pouvoir à Paulette MARCHAND), Laëtitia DROUIN (pouvoir à Gilles COUANAULT), Eve GAULIN (pouvoir à Pasquale BREGER)
Assiste à la réunion, sans voix délibérative : M. Bertrand Fleury, Trésorier de Redon, Receveur Municipal

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 23 MARS 2017

Monsieur le Maire souhaite apporter la précision suivante au compte-rendu de la réunion du 23 Mars 2017 :

« J'ai des observations à faire sur le compte-rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal, celle du 23 Mars 2017.

Je suis sorti, conformément à la réglementation, pour le vote du Compte Administratif 2016 du Budget Global et non pas que j'ai quitté la séance, comme l'article dans Ouest France pourrait le laisser entendre.
Donc, en mon absence, Mme Bréger a expliqué son vote contre par le fait que 800 000 € d'excédent, c'était beaucoup trop. Je n'ai pas pu répondre et je désire répondre aujourd'hui.
Ces 851 039.15 € pour être précis, permettront de financer, en partie, les projets inscrits au Budget Prévisionnel 2017, notamment :
- *L'achèvement de la restauration intérieure et extérieure de l'église, pour : 1 261 000 €*
- *L'aménagement de la liaison douce sur 1 km, rue de Renac, pour : 560 000 €*
- *La mise en accessibilité de la Mairie, de l'école Léo Ferré et la Salle de Sports et les travaux dans les différents bâtiments communaux, pour : 305 000 €*
- *Le programme 2017 de modernisation et autre de la voirie, pour : 95 000 €*
- *Le remboursement de la partie capital des emprunts, pour : 62 000 €*

Certes, ces travaux ne seront pas réalisés complètement sur l'année 2017, mais avec la capacité annuelle d'autofinancement que dégage la commune (pour mémoire 129 275.27 € en 2016), il faut plusieurs années pour financer ces projets. Il faut donc prévoir et anticiper pour éviter d'avoir recours à l'emprunt et/ou à une augmentation des taux d'imposition qui serait préjudiciable aux ménages langonnais.

Pour répondre sur le temps consacré au budget évoqué dans l'article d'Ouest-France, je tiens à préciser que le budget avait déjà été étudié, le 16 mars, en commission des affaires générales qui comprend tous les conseillers municipaux. Toutes les questions avaient pu être posées.

Je demande à ce que cette intervention figure dans le compte-rendu.»

BUDGET GLOBAL– COMPTE ADMINISTRATIF 2016

M. Bertrand Fleury, Receveur Municipal, explique au Conseil Municipal qu'il existe une discordance entre le Compte Administratif et le Compte de Gestion 2016. Elle fait suite à la dissolution du SIVU Quatre à 4 par arrêté préfectoral du 20/07/2016 et la non-intégration de :
- l'excédent de 1 218.99 € à la section de fonctionnement,
- l'excédent de 4 880.80 € à la section d'investissement,

définis par la clé de répartition mentionnée dans l'article 2 de l'arrêté préfectoral du 20/07/2016.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Gilles COUANAULT, 1er Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 du Budget Global, dressé par M. Michel RENOUL, Maire (absent pour le vote),
Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,
Après en avoir délibéré, par 11 voix Pour et 3 voix Contre (Mmes Bréger, Gaulin et M. Douillard),

1°) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

2°) Constate, dans la comptabilité du Trésorier de la commune que les résultats du compte de gestion sont arrêtés comme suit :
- Excédent de clôture à la section de fonctionnement à hauteur de 852 258,14 €,
- Excédent de clôture à la section d'investissement à hauteur de 719 214,41 €,

Cette discordance fait suite à la dissolution du SIVU Quatre à 4 par arrêté préfectoral du 20/07/2016, dans lequel ne sont pas intégrés au Compte Administratif 2016, les résultats par section déjà mentionnés ci-dessus.

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser et arrête les résultats définitifs tels que relatés au 2°).

BUDGET GLOBAL – AFFECTATION DU RESULTAT 2016

Compte-tenu de la nouvelle délibération portant sur le Compte Administratif 2016, il y a lieu de modifier l'affectation du résultat 2016, afin d'y intégrer les excédents résultant de la dissolution du SIVU Quatre à 4

Résultats de clôture du Compte Administratif 2016 :
- Section de fonctionnement : excédent de 852 258.14 €
- Section d'investissement : excédent de 719 214.41 €
- Résultat définitif : excédent de 1 571 472.55 €

Le Conseil Municipal, par 12 voix Pour et 3 voix Contre (Mmes Bréger, Gaulin et M. Douillard), affecte au Budget Primitif Global 2017, l'excédent de fonctionnement, soit la somme de 852 258.14 €, à l'article 002-Excédent de fonctionnement reporté (fonctionnement)

BUDGET GLOBAL 2017 – DECISION MODIFICATIVE N° 1

Pour tenir compte de la nouvelle affectation du résultat 2016, il y a lieu de modifier le budget primitif 2017, de la façon suivante :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultat reporté		570 651,61 €		865 445,88 €		1 436 097,49 €
Opérations de l'exerc.	911 773,01 €	1 192 160,55 €	496 513,74 €	345 401,47 €	1 408 286,75 €	1 537 562,02 €
Totaux	**911 773,01 €**	**1 762 812,16 €**	**496 513,74 €**	**1 210 847,35 €**	**1 408 286,75 €**	**2 973 659,51 €**
Résultat de clôture		851 039,15 €		714 333,61 €		1 565 372,76 €
Reste à réaliser			175 000,00 €		175 000,00 €	0,00 €
Totaux cumulés	**911 773,01 €**	**1 762 812,16 €**	**671 513,74 €**	**1 212 066,34 €**	**1 583 286,75 €**	**2 974 878,50 €**
Résultats définitifs		**851 039,15 €**		**539 333,61 €**		**1 390 372,76 €**
Résultats exercice 2016		**280 387,54 €**		**-151 112,27 €**		**129 275,27 €**

Section de fonctionnement :
Dépenses – Art. 615221-Entretien bâtiments publics
+ 1 218.99 €
Recettes – Art. 002-Excédent de fonctionnement reporté
+ 1 218.99 €
Section d'investissement :
Dépenses – Op.0072-Art. 2313-Constructions + 4 880.80 €
Recettes – Art. 001-Résultat d'investissement reporté
+ 4 880.80 €
Le Conseil Municipal, par 12 voix Pour et 3 voix Contre (Mmes Bréger, Gaulin et M. Douillard), vote la décision modificative n° 1 au Budget Primitif 2017, telle que proposée ci-dessus.

LIAISON DOUCE RUE DE RENAC - CHOIX DES ENTREPRISES

Pour les travaux d'aménagement de la sente piétonne, rue de Renac, sur proposition de la Commission de Bâtiments, Urbanisme, Voirie et Environnement, le Conseil Municipal, par 14 voix Pour et 1 Contre (Mme Gaulin) :
↘ Retient le lot n° 1 avec la variante (enrobés grenaillés beige)
↘ Retient les 3 entreprises classées n° 1, à savoir :

Lot	Entreprise	Montant HT	Montant TTC
1 – VRD	LEMEE LTP-ZA la Souche 56130 St Dolay	226 767.95 €	272 121.54 €
2 – Contrôle Réseaux	A3SN ZA la Gautrais, rue de la Forge 35360 Montauban de Bgne	1 869.00 €	2 242.80 €
3 – Espaces Verts	Nature et Paysage-La Haie Pavée 35137 Bédée	5 279.40 €	6 335.28 €
TOTAL		**233 916.35 €**	**280 699.62 €**

↘ Sollicite une subvention du Conseil Départemental, au titre du FST (Fonds de Solidarité Territoriale) et une subvention au titre du Contrat de Ruralité, par l'intermédiaire de la Communauté de Communes du Pays de Redon,

LIAISON DOUCE RUE DE RENAC - EFFACEMENT DES RESEAUX – ACTUALISATION DE L'OFFRE

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que, dans le cadre de l'aménagement de la liaison douce rue de Renac, le reste à charge de la Commune pour l'effacement des réseaux, était fixé le 29 Septembre 2016 à 153 340.00 €. Le Syndicat Départemental d'Energie 35 (SDE35) a revalorisé ce montant qui se chiffre aujourd'hui à 127 290 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
↘ Valide la nouvelle proposition du SDE 35, pour l'effacement des réseaux. Montant à charge de la Commune : 127 290 €.
↘ Sollicite une subvention du Conseil Départemental au titre du FST (Fonds de Solidarité Territoriale),
↘ Sollicite une subvention, au titre du Contrat de Ruralité, par l'intermédiaire de la Communauté de Communes du Pays de Redon,

Libellé	Montant HT	Montant TTC
DEPENSES		
Travaux :		
- lot n° 1- VRD : LEMEE TP	226 767,95 €	272 121,54 €
- lot n° 2- Contrôle réseaux : A3SN	1 869,00 €	2 242,80 €
- lot n° 3- Espaces Verts : Nature et Paysage	5 279,40 €	6 335,28 €
- 3 Abris Scolaires	1 886,60 €	2 263,92 €
Effacement des réseaux *(à charge de la Commune)*		
- Réseau électrique	37 860,00 €	37 860,00 €
- Réseau éclairage public	31 050,00 €	51 750,00 €
- Réseau Télécom	37 680,00 €	37 680,00 €
Maîtrise d'œuvre (4,47 % sur travaux)	10 540,39 €	12 648,47 €
Mission Coordination SPS	1 748,00 €	2 097,60 €
TOTAL DEPENSES	**354 681,34 €**	**424 999,61 €**
RECETTES		
Subvention DETR (40 % de 128 082 €)		51 233,00 €
Subvention Amendes de Police(versée en 2016)		5 350,00 €
Subvention Conseil Dptal FST (25% sur 140 000 €)		35 000,00 €
Subvention Pays de Redon (Leader) : pas acceptée		
CCPR : Contrat de Ruralité	en attente	
FCTVA (16,404 % sur 306 164,81 €)		50 223,28 €
Autofinancement		283 193,33 €
TOTAL RECETTES		**424 999,61 €**

↘ Valide le plan de financement ci-dessus.

TRAVAUX EGLISE – PHASE 2 - DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES

M. Henry Masson, Conservateur Régional des Monuments Historiques, a établi un planning pour le démarrage des travaux de restauration de l'église –Phase 2 :
• Mai 2017 – Validation du Dossier de Consultation des Entreprises
• De mi-Mai à mi-Juin 2017 – Consultation des entreprises
• 2ème quinzaine de Juin 2017 – Ouverture des plis, analyse des offres
• Début Juillet 2017 – Choix des entreprises par le Conseil Municipal
• Mi-Juillet 2017 – Notification aux entreprises non retenues
• Fin Juillet 2017 – Notification aux entreprises retenues.
• Pour un démarrage des travaux en Septembre 2017 (dans le meilleur des cas !).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le DCE (Dossier de Consultation des Entreprises) proposé par M. Forest, architecte, pour les travaux de l'église – Phase 2 de la rénovation et autorise le Maire à signer le Permis de Construire de l'église ainsi que tous documents s'y rapportant.

EGLISE – TRAVAUX PHASE 2 - MISSIONS DE CONTROLE TECHNIQUE ET COORDINATION SPS

Pour les travaux de rénovation de l'église – Phase 2, il est nécessaire de prévoir une mission de Contrôle Technique, pour les missions L, LE, SEI, HAND et ATT HAND et une mission de coordination SPS.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient la proposition du Groupe QUALICONSULT de Saint Grégoire (35) :
↘ pour la somme de 4 428.00 € HT (5 313.60 € TTC), pour la mission de Contrôle Technique
↘ pour la somme de 4 366.00 € HT (5 239.20 € TTC), pour la mission de Coordination SPS

VOIRIE-POINT A TEMPS AUTOMATIQUE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient la proposition de l'entreprise SAUVAGER, pour la fourniture et la mise en œuvre de 35 tonnes de PATA, pour le prix de 25 410.00 € TTC –compris la mise en place des panneaux « gravillons » et le balayage du surplus de gravillons, 15 jours après les travaux..

CCPR – RENOUVELLEMENT CONVENTION ADS

Afin de faciliter l'échange d'informations entre les communes et la Communauté de Communes du Pays de Redon (CCPR), la Commune peut rendre accessible à la CCPR les données géographiques numériques en sa possession.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Autorise la Communauté de Communes du Pays de Redon à accéder aux données géographiques numériques en sa possession, à savoir la cartographie des réseaux de distribution appartenant au patrimoine de la Commune : Réseaux Eau potable/Assainissement collectif/Eaux pluviales/Electricité/Gaz/Eclairage public/…
- Autorise le Maire à commissionner un agent du service ADS pour effectuer des constats d'infraction,

PEIGNE A GAZON – ACHAT MUTUALISE AVEC STE ANNE S/VILAINE

Dans le cadre du zéro-phyto et du désherbage mécanique sélectif des surfaces engazonnées et stabilisées, il serait bon de faire l'acquisition d'un peigne à gazon. L'achat pourrait se faire avec la Commune de Ste Anne sur Vilaine et, à ce titre, serait subventionné par l'Agence de l'Eau et la Région. M. le Maire précise qu'il s'agit d'une action concrète de mutualisation.

Prix d'achat :.....7 675 € HT (9 210 € TTC)
Subvention Agence de l'eeu .....4 605 €
Subvention de la Région.....1 535 €
Reste à charge des Communes .....1 535 € (soit 767.50 € chacune)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de s'associer avec la Commune de Ste Anne sur Vilaine, pour l'achat d'un peigne à gazon, avec la répartition financière telle que proposée ci-dessus,

ASSOCIATIONS – SUBVENTIONS 2017

Le Conseil Municipal vote les subventions suivantes :

Nom de l'Association	Montant 2017 Proposé	Montant 2017 voté	Observation
Les Amis de Léo *(ex. Amicale Laïque)*	450,00 €	450,00 €	
ARCADES	1 500,00 €	1 500,00 €	
Association J'Va Ti 2	900,00 €	900,00 €	
Comité des Fêtes Langon	1 500,00 €	1 500,00 €	
Bordures	1 500,00 €	1 500,00 €	
OCCE Ecole Publique Langon	1 384,20 €	1 384,20 €	60él x 23,07 €
A.E.P.E.C. Ecole Privée Langon	968,94 €	968,94 €	42él x 23,07 €
A.C.C.A. Langon	150,00 €	150,00 €	
Jeunes Agriculteurs *(Finale dptale labours)*	500,00 €	500,00 €	
Le Temps de Vivre-Hôpital Gd Fougeray	300,00 €	300,00 €	
Assoc.Maires d'I-et-V	574,86 €	574,86 €	
Communes patrimoine rural *(1,5 €/hab)*	2 221,50 €	2 221,50 €	
TOTAL	**11 949,50 €**	**11 949,50 €**	

- A l'unanimité, pour les subventions à l'association « les Amis de Léo », Arcades, Comité des Fêtes, Bordures, ACCA, le Temps de Vivre de Grand Fougeray, l'association des Maires d'I-et-V, les Communes du Patrimoine Rural.

- Pour la subvention aux Jeunes Agriculteurs (pour la Finale départementale de labours) : à l'unanimité des présents (M. Charles Fossé, membre du bureau étant sorti pour le vote).

- Pour la subvention à l'association J'Va Ti 2, Mme Pasquale Bréger, représentant également Mme Gaulin –toutes les 2 membres du bureau- est sortie. M. Douillard vote contre. Il demande pourquoi l'association J'Va Ti 2 n'a pas le même montant que les autres associations.

M. le Maire explique qu'en 2016, l'association a bénéficié d'une subvention de 900 € dont 500 € pour le démarrage de l'association, ce qui fait que la subvention est passée de 400 € en 2016 à 900 € en 2017, pour 3 manifestations dans l'année : le marché de Printemps, la Fête du sapin et le marché de Noël. Le domaine public (la place de la Mairie) étant mis gratuitement à sa disposition, pour avoir des recettes supplémentaires, l'association peut très bien demander un droit de place aux exposants comme le font les écoles pour la foire à tout.

En comparaison avec les autres associations, l'association Arcades organise des animations toute l'année et perçoit le même montant de subvention qu'en 2016. Le Comité des Fêtes organise également plusieurs manifestations : le loto, le concours de pêche, le feu d'artifice, la dizaine commerciale, l'arrivée du père Noël et sa subvention passe de 1 600 € en 2016 à 1 500 € en 2017. Pour Bordures, il s'agit d'un évènement exceptionnel : un Festival de Musique sur 4 jours, avec une programmation de qualité. Quant à l'Espérance, elle ne perçoit pas de subvention de la Commune parce qu'elle n'en a pas demandé et qu'elle a de l'argent sur son compte.

Par ailleurs, les associations disposent de locaux mis gratuitement à leur disposition par la Commune : la commune paie aussi l'électricité, l'eau et le chauffage pour ces locaux.

M. le Maire ajoute qu'en 2016, la Commune a acheté pour plus de 11 000 € de matériel (tentes de réception…), qu'elle a fait installer un compteur électrique rue de la Bimais et que, lorsqu'une association a besoin, la Commune la soutient.

M. Douillard précise qu'il ne remet pas en cause les montants versés aux autres associations.

ANALYSE FINANCIERE RETROSPECTIVE

M. Bertrand Fleury, Receveur et Trésorier de Redon, présente un diaporama synthétique des finances de la Commune, de 2012 à 2016. En conclusion :

Points forts	Points de vigilance
Bien qu'en forte diminution, l'autofinancement demeure important. L'endettement diminue et se situe à un niveau limité. Le ratio "Encours dette/CAF" se situe à un niveau inférieur au chiffre moyen de la strate. Le fonds de roulement et la trésorerie sont importants.	Les charges progressent à un rythme nettement plus rapide que les produits. Les frais de personnel progressent fortement, avec un pic résultant de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires à partir de 2014.

Le Plan Local *d'Urbanisme*

RÉVISION DU PLU – RECENSEMENT DU PATRIMOINE LOCAL

La révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune intégrera l'ensemble des notions instaurées par la Loi ALUR de mars 2014 et notamment la modification de la législation en matière de réhabilitation du patrimoine bâti traditionnel en milieu agricole ou naturel.

L'article L151-11 du Code de l'Urbanisme stipule : « Dans les zones agricoles naturelles ou forestières, le règlement peut (…..) désigner les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromettra pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site ». Cet article signifie que sans identification graphique de ces bâtiments au PLU, il ne pourra être autorisé le moindre changement de destination (les extensions et les rénovations de bâtiments seront toujours possibles dans une certaine mesure). Il est donc indispensable de réaliser un inventaire de ce patrimoine local afin de permettre son évolution dans le futur.

Ce patrimoine est réparti à l'échelle de l'ensemble du territoire, diffus dans le tissu bâti des hameaux ou isolé. Le Maire invite tous les habitants de Langon à participer à cet inventaire, en faisant parvenir à la mairie, avant le **30 Septembre 2017 :**
- La localisation du bâtiment
- Une ou des photos (au format numérique) du bâtiment à l'état actuel
- Une description succincte du bâtiment (ex : grange en pierre, dépendance, cave,…)

Vie *Locale*

NOTRE NOUVEAU MÉDECIN SE PRÉSENTE…

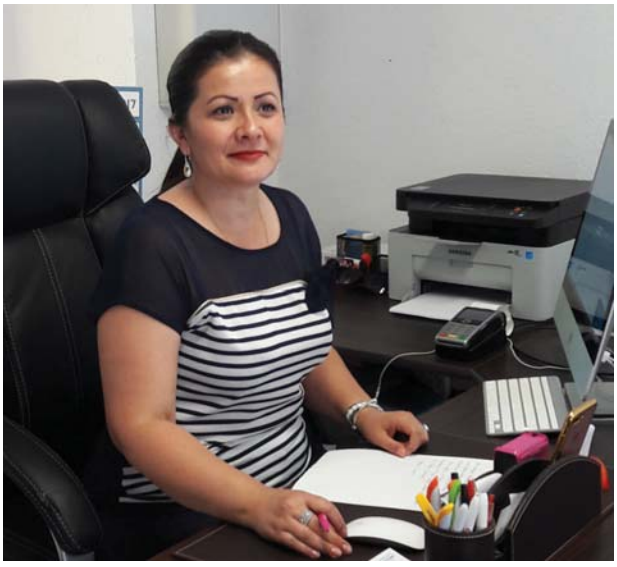

Docteur TIMOHE Andréea (37 ans), née en Roumanie,
En France depuis 2011,
A Langon (35660) depuis début mai 2017, à la maison médicale 3 rue du Bézy,
Mon époux : Dr TIMOHE Lucian, médecin à Guémené-Penfao, depuis début mai 2017, à la maison médicale,
Un fils de 3 ans
Exerce au cabinet médical, 3 rue du Bézy : ouvert tous les jours, du lundi au vendredi, sur Rendez-Vous, de 9h à 18h. Tél. 09.82.24.16.09.

ANIMATIONS COMMUNALES

L'animateur communal vous propose des randonnées pédestres, cet été :
- En Juillet, les vendredis 7, 21 et 28

Rendez-vous à 19h à la Salle de Sports. Marches de 1h30 à 2h : gratuites et ouvertes à tous.

RECENSEMENT INSEE DE LA POPULATION en 2018

Le dernier recensement date de 2013.
En 2018, la Commune doit réaliser le recensement des habitants. L'enquête se déroulera du 18 janvier au 17 février 2018. Des évolutions sont intervenues depuis le dernier recensement, notamment la possibilité pour chaque personne recensée de répondre au questionnaire du recensement par internet. Bien entendu, la réponse sur questionnaire papier reste possible pour les personnes qui ne peuvent pas utiliser l'internet.

ARBRES SUR LA VOIE PUBLIQUE - RESPONSABILITE ENGAGEE

Dans les pages suivantes, ENEDIS (ex. ERDF) nous informe de l'obligation d'élaguer les arbres proches des lignes électriques et aussi des lignes téléphoniques.
Le 6 Mars dernier, des rafales de vent ont provoqué la chute d'arbres sur les routes dans plusieurs endroits de la Commune. En cas d'accident sur la voie publique provoquée par la chute d'un arbre, la responsabilité du propriétaire de l'arbre peut être engagée. Soyons vigilants sur l'entretien des arbres, notamment sur le bord des routes. Le propriétaire risque également une amende pouvant aller jusqu'à 1500 € par câble endommagé.

ECOLE *Léo Ferré*

Les enfants de la classe maternelle ont rencontré leurs correspondants de Saint Ganton autour d'une journée spéciale sur les mathématiques en mars, une visite de l'aérodrome de Bains sur oust en juin et une journée spéciale sur les 5 sens également.

En mars, les enfants de la petite section jusqu'aux ce1 sont allés visiter le musée des Beaux Arts de rennes, puis ils ont pique-niqué au parc du THABOR avant de faire une marche dans la vieille ville et prendre le métro rennais.

En mai, c'est la forêt du Gâvre que les maternelles ont découverte pendant que les GS CP CE1 rendaient visite à leur tour à leurs correspondants de Sainte Anne sur BRIVET.

Ils finiront l'année avec une visite à la ferme du monde à Carentoir.

Les 2 classes de grands (CE1 AUX CM2) ont chacune rencontré un auteur dans le cadre de littéalouest. Il S'agissait de Xavier Armange et de POG, spécialisés dans la littérature jeunesse.

Le projet jardinage se déroule : journée réempotage chez Eric Bréger, producteur de plants à Langon, visite du jardin anglais à port de Roche, ces 2 sorties s'effectuant avec un déplacement …en vélo ! Merci aux parents et accompagnateurs agréés.

Les enfants ont appris qu'il fallait mieux diversifier les plantes dans son jardin pour éviter les parasites.

Ce projet est étayé avec la visite de la Gacilly et aussi l'exposition photo pour apprendre à poser son regard sur les images et en avoir une lecture différente. Les enfants visiteront également en juin tropical parc. Et bien sûr, les jardinières dans la cour de l'école, pour mesurer au quotidien le travail du jardinier.. !

ECOLE *St Marcellin Champagnat*

En décembre, les élèves ont préparé une veillée de Noël où les familles ont été conviées le vendredi 16. Chaque classe a chanté des chants accompagnés par des parents à la guitare. Pour cette occasion, les enfants avaient préparé des décorations pour la cour de récréation.

En février, les élèves de CM1 et de CM2 sont allés au collège St Michel à Guémené-Penfao pour vivre une journée dans la peau d'un collégien.

En mars, à la suite des élections des délégués, un conseil d'élèves a eu lieu afin de discuter des choses à améliorer ou à apporter au sein de l'école. Les élèves ont pu échanger avec la direction de l'école. Un bon moment de partage !

En avril, pendant le temps du Carême, les élèves ont pu participer à l'action « Bol de riz ». Cette année nous avons découvert et aidé l'association Emmaüs. En lien avec cette action, une récolte d'objets a eu lieu à l'école.

Pour la fête des parents, nous avons organisé une exposition autour de l'animal qui est notre thème de l'année. Les travaux des élèves ont ainsi pu être exposés lors de la fête des parents qui a eu lieu le 2 juin.

Le mois de juin a été rythmé par de nombreuses sorties :
- une journée sportive autour du hockey et de la randonnée a été organisée avec les écoles du Pays de Redon.
- les élèves du CP au CM2 ont participé aux 500 handballeurs en herbe début juin
- pour terminer l'année scolaire, les élèves de CE2-CM1-CM2 sont partis en classe découverte à la Chapelle Neuve pour travailler autour du développement durable, durant 3 jours. Les plus jeunes, quant à eux, ont passé une journée dans un centre équestre.

ECOLE St Marcellin Champagnat

Durant l'année scolaire, chaque classe s'est rendue au théâtre et au cinéma.

Et pour finir l'année, nous avons tous participé à un pique-nique de fin d'année le dernier jour d'école.

L'année prochaine, notre école sera en RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) avec l'école St Gabriel de Ste Anne/Vilaine, comme il y a 10 ans…
En lien avec ce RPI, nous reviendrons également à la semaine de 4 jours, sans école le mercredi matin. Une navette sera mise en place par le Conseil Départemental afin d'emmener les élèves de CP, CM1 et CM2 sur le site de Sainte Anne/Vilaine. En contrepartie, les élèves de GS, CE1 et CE2 de Sainte Anne/Vilaine, viendront dans notre école. Chaque école gardera une maternelle tant que les effectifs nous le permettront. Nous aurons donc 7 classes sur 2 sites. Les projets seront communs au maximum entre les 2 écoles.

Pour toutes demandes de renseignements pendant les vacances scolaires, n'hésitez pas à téléphoner au 0299087698 ou 0299086001, ou envoyez un mail à : eco35.st-marcellin.langon@enseignement-catholique.bzh

Vie Associative

La municipalité à la rencontre des représentants des associations

Le 25 Janvier dernier, Michel Renoul, Maire, Gilles Couanault, 1er Adjoint responsable de la Commission et les membres de la Commission des Associations ont convié les représentants des associations à partager la galette des rois, à la salle des Ajoncs d'Or.

Une nouvelle association à Langon – LANGON MARC'H TAN CLUB

Créée le 22 Janvier 2017, l'association « LANGON MARC'H TAN CLUB » a pour objet d'organiser des ballades et ce qui concerne la pratique de la moto. Son siège social est fixé au 22 rue de Renac à Langon. Elle est présidée par M. Eric BIDEAU à qui vous pouvez vous adresser si vous êtes intéressé (tél. 06.68.64.35.22).

Ecole Léo Ferré – L'association « Les amis de léo »

L'association "Les amis de l'école publique Léo Ferré" prend le relais de l'association de parents d'élèves de l'école publique et de l'amicale laïque.
Nous participons au financement de sorties scolaires et à l'achat de matériel pédagogique. Nous avons aussi vocation à créer un lien social entre les habitants de Langon et de ses environs.

Pour ce faire, nous organisons différents événements ponctuels ou mensuels. Comme le Fest-noz d'Halloween, la soirée karaoke, repas créole, la tombola de la fête de l'école, la recyclette (nous récupérons journaux, publicités et bouchons plastiques tout les deuxièmes samedis du mois), la foire à tout (qui fête cette année ses 10 ans, en partenariat avec l'association de parents d'élèves de l'école privée) ou encore l'après-midi jeux de sociétés (première édition cette année).
Les fonds ainsi récoltés sont utilisés en concertation avec le corps enseignant dans les différents projets de l'école publique de Langon.
Pour tous renseignements, adhésion, ou autre, n'hésitez pas à nous contacter. par Tel: 06.14.47.72.80
par mail: lesamisdeleo@free.fr
Vous pouvez aussi visiter notre page facebook "Les amis de léo"

Les amis de l'école publique Léo Ferré
37 Le Coudrais 35660 LANGON
mail: lesamisdeleo@free.fr - facebook

CLUB DES AJONCS d'OR

Nouveau bureau :

Président : Jean-Yves Gauvin
Vice-Président : Bernard Gardelle
Secrétaire : Yvette Quémet
Secrétaire Adjointe : Marie Le Ruyet
Trésorier : Bernard Guérin
Trésorier Adjoint : Joseph Guihaire
Membres : Joyce Dunnet ; Marie-Annick Guérin, Marie-Annick Hoguet.
Ce nouveau Bureau a été élu suite à l'assemblée générale du Jeudi 9 Mars devant 76 personnes à la salle du club.

Après le départ d'Annick Eline, Pauline Maindment et Maria Mahé, quatre nouvelles personnes ont rejoint le Bureau : Bernard Guérin, Marie Annick Hoguet, Marie -Annick Guérin et Yvette Quémet.

L'année 2016 a été marquée par trois décès. 13 personnes ont quitté le club soit à cause de l'âge soit qu'elles ont quitté la commune. Aujourd'hui, le Club retrouve le même nombre d'adhérents.

Les 40 ans du club des Ajoncs d'Or
Ce jeudi 4 Mai, la salle polyvalente était comble pour les 40 ans du club : moment festif dans la bonne humeur, partagé par 240 convives.
Le repas très copieux qu'on aurait pu appeler prince de la gastronomie, roi des grandes tables les plus huppées, mérite un grand coup de toque à partager avec celles et ceux qui ont parfaitement assuré et assumé la préparation et le service. L'animation du repas était assurée, cerise sur le gâteau, par le p'tit fermier qui a su, avec son humour, sa drôlerie, déclencher des houles de rires.

Président depuis ma 11ème année au club de Langon, je voudrais remercier tout ce collectif avec qui je travaille en profitant de leurs initiatives et de leurs compétences pour les animations : concours de cartes, lotos, jeux divers, repas, voyages… Et sans exagérer, ce jeudi 4 Mai un peu plus que d'habitude.
Le club remercie également Monsieur le Maire, ses Adjoints, son conseil Municipal, ses secrétaires de Mairie, pour leur soutien et leurs encouragements.

Planning du second semestre
- 27 Juin – Sortie à la Michaudière, près de Bagnole de l'Orne : 61 personnes font partie du voyage.
- 6 Juillet – Repas grillades, salle du Club, précédé, Salle des Menhirs, d'une messe en mémoire des anciens adhérents qui nous ont quittés.
- 28 Septembre, à 12h – Repas dansant, Salle Polyvalente.
- 5 Octobre, à 14h – Concours de belote, Salle du Club
- 26 Octobre – Repas Choucroute, Salle du Club

1ère quinzaine de Novembre (date à préciser) – Sortie à la journée avec les Voyages Roger.
- 14 Décembre - Repas de Noël, Salle du Club.

Jean-Yves Gauvin, Président

ARCADES

Assemblée générale du 14 janvier 2017

L'assemblée générale s'est tenue en mairie, sous la présidence de Danielle Escolan qui a dressé le rapport moral de l'année 2016. Bilan positif tant sur les animations proposées que sur le nombre d'adhérents qui a connu une forte progression, à laquelle s'ajoute un nombre de sympathisants venus prêter « main forte » pour diverses activités.

Tout en conservant son socle original, l'association évolue en s'ouvrant vers de nouvelles activités et continue à collaborer avec les autres associations, les écoles de Langon, et la municipalité.
Ses centres d'intérêt que sont l'histoire locale et le patrimoine ne peuvent que converger vers les aspirations d'une équipe municipale, aussi, à la demande de Mr Le Maire, les membres de l'association ont fait l'inventaire du petit patrimoine communal afin qu'il soit protégé dans le cadre du PLU et restauré à terme.
N'oublions jamais que ce patrimoine, non dé localisable reste un formidable levier de développement touristique

et par là-même économique pour notre commune. C'est la raison pour laquelle, l'association poursuit son travail de documentation qu'elle restitue au public sous la forme de dépliants, de cahiers du patrimoine ou d'expositions, qu'elle assure les visites commentées de la Chapelle Ste Agathe et qu'elle procède au nettoyage de la voie romaine avec à terme un panneau explicatif pour une mise en valeur du site.
Après le rapport moral de la Présidente, François Lefebvre a proposé un diaporama très dynamique des activités de l'année écoulée avec en point d'orgue les « Rencontres sur l'Art » qui ont su mobiliser des artistes de talent.
Le rapport financier 2016 ainsi que le budget prévisionnel présentés par Minou Le Roux ont été approuvés à l'unanimité par l'assemblée.

Changement de bureau

Danielle Escolan n'a pas souhaité pour des raisons familiales, renouveler son mandat de Présidente aussi le nouveau bureau est composé de :
Minou Le Roux, Présidente – Micheline Lefebvre, Trésorière – Danielle Escolan, Secrétaire et François Lefebvre, Responsable informatique et publication

Projets 2017

Participation à la nouvelle carte touristique du pays de Redon le 13 février 2017

Cette nouvelle façon de travailler avec des « post-it » montre bien sur cette photo le chemin à parcourir pour valoriser notre commune. Il est à remarquer que tout se concentre dans la ville-centre et les communes situées à l'ouest de Redon. Cette réunion suivie par M.Le Roux et D. Escolan sera prolongée par d'autres à la rentrée.

Sortie culturelle du 6 avril 2017 : L'écomusée de La Bintinais (Rennes)

Pour les adhérents de l'association, il est organisé tous les ans des sorties et visites de sites comme des jardins, châteaux, musées…… Pour notre sortie du mois d'avril, notre choix s'est porté sur l'écomusée de la Bintinais aménagé dans l'ancienne ferme du même nom, témoignage de sept siècles de la vie rurale du pays rennais. Le bâtiment principal est occupé par le musée où l'on peut, par un parcours muséographique comprendre l'évolution du pays Rennais. A l'extérieur, un magnifique conservatoire génétique animal protège 19 races animales, et un conservatoire génétique végétal présente des cultures d'hier et d'aujourd'hui.
Très jolie promenade riche en enseignements.

Aide à la médiathèque

- Une fois par an, la médiathèque de Redon organise une braderie gratuite pour les médiathèques du Pays de Redon, nous y sélectionnons principalement des ouvrages de documentation qui ne se démodent pas, qui viennent diversifier et grossir le stock de la médiathèque de Langon pour le plus grand plaisir des lecteurs.

- Au mois d'avril, sous la directive de la bibliothécaire, certains membres de l'association ont participé au choix des 150 ouvrages et dvd prêtés par la MDIV (médiathèque départementale d'Ille et Vilaine) de Pipriac. Ce renouvellement se fait régulièrement 2 fois l'an.

Nettoyage de la voie romaine, le 13 mai 2017

Peut-on laisser une si belle voie romaine disparaître sous les herbes ?

Tous les ans, armés d'outils de jardinage, nous nettoyons une partie de cette voie.
Elle fait partie du patrimoine langonnais que l'on se doit de protéger, de conserver, d'entretenir pour le restituer aux générations futures, alors nous persistons avec parfois un sentiment d'amertume face à l'indifférence ! Cette année donc, vu le peu d'inscriptions à l'opération, l'association a préféré annuler cette journée ……vraiment dommage !
Un grand merci aux services techniques qui nous avaient préparé le terrain en débroussaillant très activement.

Atelier informatique à la rentrée

Suite au succès rencontré par les ateliers de généalogie et désirant répondre à une forte demande d'une population éloignée du numérique, l'association travaille à l'ouverture d'un atelier informatique pour débutants, animés par des bénévoles confirmés.
Des ordinateurs seraient mis à la disposition du public avec un accès internet. Les rencontres se feraient deux fois par mois et pourraient débuter en septembre prochain.
Une cotisation sera demandée pour l'année.
Une réunion d'information se tiendra en septembre et sera annoncée par voie de presse.

Rallye-vélos le 18 juin 2017

Les associations Arcades et l'Espérance se sont réunies cette année pour vous proposer un rallye-vélos à caractère familial. Il s'agissait de découvrir notre commune sous un angle différent au moyen d'un quizz.

Journées européennes du Patrimoine les 16 et 17 septembre 2017

Les visites commentées de la chapelle Sainte-Agathe seront assurées par les bénévoles de Arcades de 14h à 18h.
Une exposition sur la Vilaine portant sur l'histoire, la navigation, les aménagements successifs, les métiers liés à l'eau... sera également proposée à la salle des menhirs.

Sortie champignons 28 octobre 2017

RDV place de l'église à 8h30 pour une journée conviviale de cueillette et de dégustation sous la houlette de Pascal Mahé, passionné de mycologie.

Comité des fêtes

LOTO

Le dimanche 5 février, s'est déroulé salle polyvalente le Super Loto, organisé par le Comité des fêtes.
Animé par Paulette, le public est venu nombreux, certains n'ayant pas hésité à parcourir des kilomètres pour y participer.
C'est un langonnais qui est reparti avec le premier lot, un bon d'achat de 600 €.
Pleinement satisfait de cet après-midi passé, le Comité renouvelle son Super loto et vous donne rdv en début d'année prochaine.

Concours de pêche

C'est sous une météo capricieuse que s'est déroulé dimanche 30 avril le traditionnel concours de pêche organisé par le Comité des fêtes, avec un lâcher de 500 truites arc en ciel dans l'étang de la Ménisais route de Saint Ganton.
55 pêcheurs ont répondu présent pour tenter pendant 4 heures de remporter la compétition.
De nombreux lots ont récompensé les vainqueurs dans les différentes catégories concourues.
S'en est suivi un repas avec au menu un roti de porc à l'ancienne préparé par Guillaume.
Le Président tient à remercier Jean le propriétaire de l'étang ainsi que tous les bénévoles pour le bon déroulement de cette journée.
Rdv dans un an avec du soleil cette fois-ci.
Vainqueurs par catégories :

Adultes :
1er : Jean-marc Tavignot
2 ème : Steven Durand

Femmes :
1 ère : Nolwenn Hougron
2 ème : Chantal Houitte

Enfants :
1 ère : Agathe Gauvin
2 ème : Mathias Lemaire

La plus grosse truite pêchée :
Alexis Jouadé

FEU D'ARTIFICE

Les Comités de fêtes et les communes de Langon et Sainte Anne organisent le 13 juillet, en soirée, leur traditionnel feu d'artifice musical au Château de port de Roche sur les bords de la Vilaine. Sur place, buvettes et restauration.

Association « les Amis de la Chapelle St Joseph »

La traditionnelle kermesse autour de la Chapelle St Joseph a eu lieu le 26 mars dernier. De nombreux fidèles ont assisté à la messe dite par le Père René Laillé. A la sortie, les bénévoles avaient dressé les tables où l'on pouvait s'offrir café, gâteaux, crêpes, galettes-saucisses...

Une prière à la chapelle et des jeux ont animé l'après-midi. En soirée, le tirage de la tombola a permis de faire de nombreux gagnants. Les trois premiers gros lots ont été remportés par Franck TANGUY, Gérard COUPEL et Germaine BASSIN de Langon. La bourriche, quant à elle, a été gagnée par Christian COUPARD de Langon. Cette édition est à nouveau une réussite, puisque les bénéfices sont très satisfaisants et permettent de faire des dons à chaque école ainsi qu'à la paroisse.

ESPERANCE

Tombola 100% Association en partenariat avec Le Crédit Mutuel – Opération qui se produit tous les deux ans :
L'Espérance de LANGON a eu la joie d'apprendre que suite à la vente des tickets nous avions deux gagnants qui ont reçu pour l'un un vélo à assistance électrique et pour l'autre des lunettes de réalité virtuelle.
Cette année, l'Association Espérance a 80 ans et pour couronner cet anniversaire notre équipe Séniors A, a décroché la montée en D 3. Attente de trois ans !! Bravo à tous.

APPEL AUX BENEVOLES

Les organisateurs lancent un appel aux bénévoles pour encadrer cette manifestation.
N'hésitez pas à contacter Christian COUPARD, au 06.98.27.34.29, pour vous inscrire.

Envie de pratiquer le VTT !

Si vous désirez vous initier au VTT, le dimanche matin, vous pouvez également contacter Christian.

Cérémonie du 08 mai 2017

L'anniversaire de l'Armistice du 08 Mai 1945 a rassemblé aux monuments les anciens combattants, porte-drapeaux et personnalités de Langon.
La cérémonie du 08 Mai c'est la nécessaire leçon d'histoire instituée pour rappeler aux citoyens de notre pays que cette tragédie a fait connaitre ce qu'il y a de plus noir chez l'homme.

Avec l'Union Nationale des Combattants, nous étions présents au monument de Port de Roche, afin de maintenir le souvenir de l'action de ces jeunes fusillés et le respect de leur sacrifice.
Nous avons poursuivi, ensuite devant le monument aux Morts place de l'église la chaine du souvenir, avec la volonté de transmettre à toutes les générations, les valeurs de courage de ceux qui au cours des conflits, ont permis de perpétuer le développement humain de notre pays.
L'Union Nationale des Combattants continue avec les générations suivantes de combattants, anciens d'Indochine et de l'Algérie soldats de France OPEX les rituels gerbes de fleurs déposées aux monuments, cortège, chants des partisans, Marseillaise, qui sont un hommage émouvant et indispensable. Nos camarades qui ont donné leur vie méritent ce recueillement.
Après le dépôt de gerbe, la minute de silence, l'allocution du Maire et la Marseillaise, le verre de l'amitié était offert par la municipalité, à la Mairie.

La reconquête du parc ancien

PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT
Communauté de Communes du Pays de Redon

Des travaux à réaliser?

Vous êtes propriétaire d'un logement ?
Vous souhaitez réaliser des travaux d'amélioration pour votre habitat ?
Vous possédez un logement vacant ?

Profitez des renseignements gratuits de la Maison de l'Habitat

Pour toutes questions :

La Maison de l'Habitat

66 rue des Douves – REDON
Tél. : 02 99 72 16 06
E-mail : dev.urbain@cc-pays-redon.fr

OPERATION PROGRAMMEE d'AMELIORATION de l'HABITAT

BENEFICIAIRES : Propriétaires occupants et propriétaires bailleurs

CONDITIONS :

- Travaux en faveur de l'**ADAPTATION** et à **l'AUTONOMIE**
- Travaux de **LUTTE** contre la **PRECARITE ENERGETIQUE**
- Travaux de **REHABILITATION** de l'ensemble du **LOGEMENT**

ACCOMPAGNEMENT GRATUIT DES MENAGES

- Assistance et conseils pour les projets de travaux des bénéficiaires
- Diagnostic technique des logements
- Estimation des coûts des travaux et des aides financières
- Assistance au montage des dossiers de subventions

Aides spécifiques au département d'Ille et Vilaine – OPAH- Propriétaires Occupants (hors RU de Redon)

Dossiers ADAPTATION :

- **ANAH : De 30% à 55%** d'aides sur le montant HT des travaux (selon les critères de ressources du propriétaire)
  - *Plafond travaux : 20 000€*
- **CCPR : 10%** du montant HT retenu par l'Anah
  - *Plafond : 1 000€* (pour des travaux d'adaptation au handicap)

Dossiers ENERGIE :

- **ANAH : De 35% à 55%** d'aides sur le montant HT des travaux (selon différents critères dont les ressources du propriétaire)
  - *Plafond travaux : 20 000€*
- **Aide de Solidarité Ecologique : 10%** du coût de travaux subventionnables (aide plafonnée selon les ressources du propriétaire)
- **DEP 35 : 500€** d'aide
- **CCPR : 5%** du montant HT retenu par l'Anah
  - *Plafond : 1 000€*

REHABILITATION THERMIQUE DES LOGEMENTS SOCIAUX

BENEFICIAIRES : Bailleurs sociaux, communes et CCAS du territoire communautaire

CONDITIONS : Logements financés PLAI et PLUS, logements construits depuis plus de 15 ans et classés étiquette E,F ou G
AIDES FINANCIERES : *Financement CCPR*

- Logements financés **PLUS** : 1 600 €/log
- Logements financés **PLAI** : 2 600 €/log

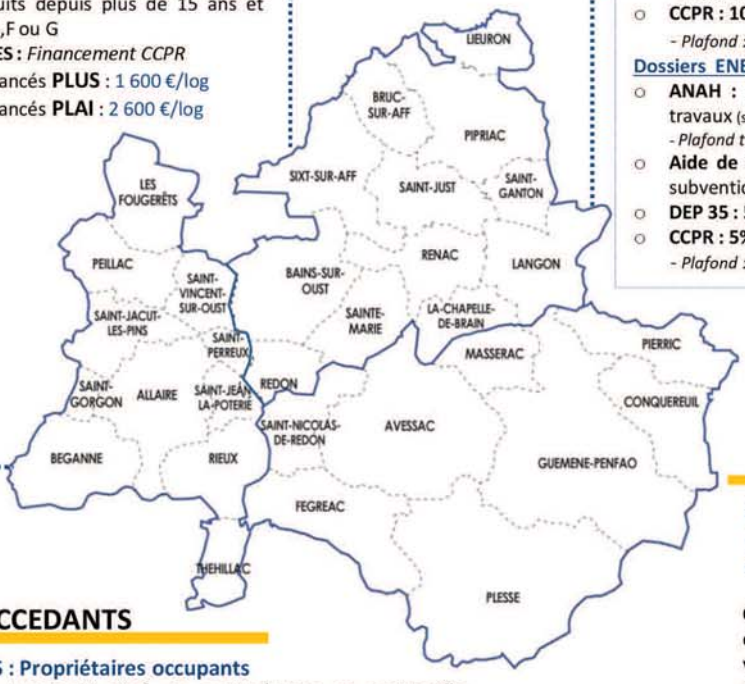

PRIMO-ACCEDANTS

BENEFICIAIRES : Propriétaires occupants
CONDITIONS : Logement situé en centre-bourg ou centre-ville, logement vacant depuis plus de un an, logements construits il y a plus de 50 ans

AIDES FINANCIERES :

- *TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE :*
  2 500 € / log – *Financement CCPR*

FONDATION DU PATRIMOINE

BENEFICIAIRES : Propriétaires privés, sociétés à caractère familial et copropriétés

CONDITIONS : Logements habitables les plus caractéristiques du patrimoine rural (maison de village typiques, fermes, châteaux...) non protégés au titre des Monuments Historiques (ni classés, ni inscrits), doivent être visible depuis la voie publique
AIDES FINANCIERES : Octroi d'un label ouvrant droit à des subventions et des déductions d'impôt

Elaguer, une action indispensable en Bretagne !

INFORMATION DESTINÉE AUX PROPRIÉTAIRES D'ARBRES PROCHES DES LIGNES ÉLECTRIQUES **EN BRETAGNE**

Qui est responsable de quoi...

Lorsque la végétation ou les arbres ne respectent pas les distances prescrites par l'arrêté interministériel du 17 mai 2001, les responsabilités se répartissent de la façon suivante entre propriétaire et Enedis.

Le propriétaire

Le propriétaire (ou toute personne à laquelle le propriétaire a confié certains de ses droits : exploitant du domaine, locataire, etc.) :

- A la charge financière de l'élagage lorsque la végétation (ou les arbres) implantés en domaine privé, font saillie sur le domaine public, où est située la ligne électrique (art 25 du décret du 14 mars 1965, chap. IV)
- A l'interdiction de laisser croître à proximité des lignes électriques construites en domaine privé, la végétation susceptible d'être préjudiciable au fonctionnement du réseau électrique ; cette interdiction est consignée sur le titre d'occupation (convention de servitude, arrêté préfectoral de mise en servitude) établi lors de la construction de l'ouvrage.

Enedis

Enedis a la charge financière de l'élagage de la végétation (ou des arbres) lorsque les lignes électriques sont construites en domaine public sur lequel se trouve également implantée la végétation à élaguer.

À savoir

Lorsque les branches ou les arbres occasionnent des **dégâts sur les lignes électriques et éventuellement sur les installations et sur les appareils des autres clients**, Enedis engage des recours envers les propriétaires des arbres présumés responsables des dommages.

A titre d'information, le coût moyen des dégâts enregistrés sur les années passées est de l'ordre de 6 000 €.

Les zones d'élagage et les distances minimales

à obtenir après élagage (cf. norme NFC 11-201)

SCHÉMA DES DISTANCES HAUTE TENSION (HTA)

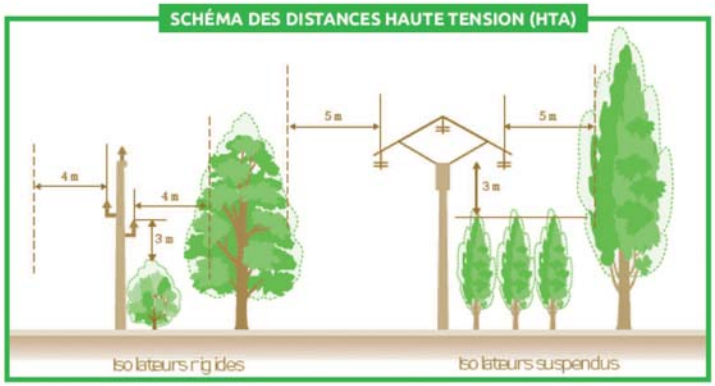

SCHÉMA DES DISTANCES BASSE TENSION (BTA)

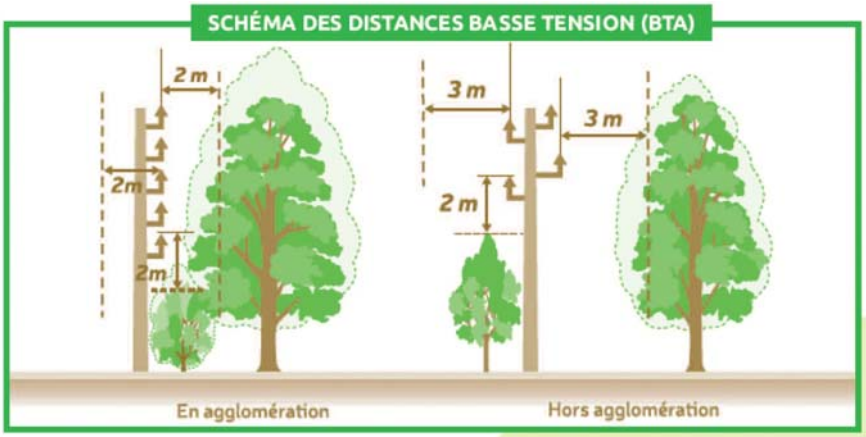

Conseil n° 1 : Aux abords des lignes, plantez en prenant en compte les distances à respecter **une fois les plantations arrivées à maturité**.

Conseil n° 2 : Vérifiez auprès de votre assureur que votre responsabilité civile est bien prise en compte dans votre contrat, en cas de dommages susceptibles d'être causés par les arbres dont vous êtes le propriétaire.

Conseil n° 3 : Entretenez régulièrement votre végétation.

Elagage *Arbres*

Travaux d'élagage réalisés par le propriétaire

ELAGUER, LA SÉCURITÉ SUR TOUTE LA LIGNE !

Retrouvez-nous sur Internet

enedis.fr enedis.officiel @enedis enedis.officiel

Enedis - Direction Régionale Bretagne
64 boulevard Voltaire - CS 76504 - 35065 Rennes Cedex
www.enedis.fr

LES DÉMARCHES À ENTREPRENDRE AVANT D'ÉLAGUER

- **Aucun travail d'élagage à moins de 3 mètres des lignes électriques ne pourra être entrepris par le propriétaire sans accord préalable d'Enedis.**
- Le propriétaire qui envisage d'effectuer des travaux d'élagage à moins de 3 mètres doit obligatoirement :
  1. Consulter le site gouvernemental du « Guichet Unique » à l'adresse indiquée ci-dessous.
  2. Remplir en ligne une Déclaration de projet de Travaux (partie DT du document Cerfa n° 014434*02) et la transmettre à Enedis qui l'analysera.
  3. Lorsque le propriétaire (ou l'élagueur choisi par le propriétaire) souhaite passer à la phase opérationnelle, compléter obligatoirement la partie Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux (DICT) du document Cerfa n° 014434*02 via le site « Guichet unique » et la transmettre à Enedis.
  4. A réception de la DICT, Enedis informe le propriétaire des mesures de sécurité à appliquer strictement pour la réalisation des travaux.

Le document DT-DICT est disponible sur le site gouvernemental du « Guichet Unique » :
http://www.reseaux-et-canalisations.ineris.fr/gupresentation/
En cas de difficulté, s'adresser aux services techniques des mairies.

Faire intervenir un professionnel ou confier l'élagage à Enedis ?

Enedis recommande de faire réaliser les travaux d'élagage par des entreprises spécialisées ou de les confier à Enedis lors d'une campagne d'élagage programmée sur votre commune, si les végétaux concernés se situent dans la zone à risque électrique (à moins de 3 mètres des lignes électriques).

Enedis est une entreprise de service public, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité. Elle développe, exploite, modernise le réseau électrique et gère les données associées. Elle réalise les raccordements, le dépannage 24h/24, 7j/7, le relevé des compteurs et toutes les interventions techniques. Enedis est indépendante des fournisseurs d'énergie qui sont chargés de la vente et de la gestion du contrat de fourniture d'électricité.

Informations

L'arrivée printanière du Frelon asiatique

Découvert en France en 2005, le Frelon asiatique (Vespa velutina) s'est largement répandu. En Ille et Vilaine, le premier nid a été observé en 2008. En 2016, plus de 4800 nids ont été détruits.

Le reconnaître

Le frelon asiatique est plus petit, avec des couleurs plus foncées hormis une bande jaune orangé sur l'abdomen. Ses pattes jaunes sont le principal signe de reconnaissance. Le nid est érigé en mars-avril en haut des arbres ou dans les broussailles et sera abandonné à la fin de l'automne. Les nids ne sont pas réutilisés la saison suivante.

Quels dangers ?

• ***Pour les habitants et jardiniers :*** s'il n'est pas dérangé, il est peu agressif. Malgré les croyances, il n'est pas plus dangereux que d'autres vespidés. En revanche, près du nid, il peut attaquer violemment en groupe, avec des piqûres qui peuvent être fatales. On constate une augmentation du nombre et de la gravité des accidents du travail dans les métiers du paysage. Il est recommandé de faire une inspection avant une intervention de taille (arbre, haie).

• ***Pour les abeilles et pour l'apiculture :*** le frelon asiatique est un super-prédateur. De mai à septembre, il nourrit ses 1500 larves d'abeilles domestiques prélevées dans les ruchers. Ajouté aux pesticides et au parasite varroa, le Frelon asiatique est un réel problème pour l'apiculture.

Que faire pour limiter les colonies ?

• ***Le piégeage printanier des fondatrices*** (femelles fécondées à l'automne ayant passé l'hiver) semble le seul piégeage efficace : de fin mars à fin mai. C'est aussi celui qui affecte le moins les autres insectes. Le piégeage estival n'a pas d'incidence sur le développement des colonies de frelons asiatiques et cause du tort aux autres populations d'insectes. Le piégeage demeure expérimental et doit respecter un protocole rigoureux. Conduit par les apiculteurs et certains services communaux, il est à déconseiller aux habitants. Il n'existe pas en effet de piège 100% sélectif.

• ***Une détection*** au printemps d'un nid primaire, occupé seulement par la future reine et ses larves, est le meilleur gage pour éviter sa propagation (prélever le nid dans un sac épais ou récipient à l'aube ou au crépuscule et le placer quelques heures au congélateur pour neutraliser la fondatrice).

• ***La destruction des nids jusqu'à l'hiver***

Aux premiers froids, les femelles fécondées auront quitté le nid. La destruction devient alors inutile. À noter que les nids ne sont pas réoccupés.

Que faire lors de la découverte d'un nid de frelon asiatique ?

• Ne pas engager seul une destruction au risque de se mettre en danger et de rater l'intervention (sauf nid primaire).

• Mettre en place un périmètre de sécurité limitant l'accès autour du nid s'il existe un risque pour la population

• Se rapprocher de la FDGDON (Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles) de votre département afin d'authentifier le cas et d'organiser la destruction avec un professionnel (la Commune prend en charge la destruction des nids sur la voie publique mais pas sur le domaine privé). Signaler également la destruction de nids primaires, si celle-ci a été réalisée sans recours à un désinsectiseur.

En savoir plus :

↘ Coordonnées des FDGDON départementales sur le site de la FREDON Bretagne (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles de Bretagne) : www.fredon-bretagne.com

↘ Rubrique Frelon asiatique sur le site de la FDGON 35 www.fgdon35.fr/

↘ www.jardineraunaturel.org

(Maison de la Consommation et de l'Environnement)

Carte bancaire et piratage

Aujourd'hui, la majorité des achats est effectuée par carte bancaire, et de plus en plus via Internet. Toutefois, lors du paiement en ligne, certains consommateurs craignent de voir leurs données bancaires piratées. Bien que la loi protège les consommateurs victimes de l'utilisation frauduleuse de leurs données bancaires, certaines précautions sont à prendre :

- Ne pas acheter en ligne depuis un Wi-Fi public. Les données peuvent en effet être facilement interceptées par une personne malveillante.
- Prêter attention aux sites inconnus / faux sites Internet. Mieux vaut privilégier les achats sur des sites Web connus ou au moins s'assurer qu'il y a bien une adresse en France et des coordonnées valides.
- Veiller à ce que le site sécurise la transaction bancaire. L'adresse doit démarrer par HTTPS et/ou disposer d'un petit cadenas.
- Utiliser la double sécurité. De nombreuses banques proposent désormais la 3D Secure, c'est-à-dire l'envoi par mail ou sms d'un code pour valider la transaction.
- Ne jamais enregistrer une carte de paiement sur une application smartphone ou dans le navigateur de l'ordinateur. Ces terminaux ne sont en effet pas nécessairement conçus pour garantir une sécurité optimale des données bancaires.

Que faire en cas d'opération frauduleuse ?
Faire immédiatement opposition en appelant le numéro communiqué par votre banque ou le numéro spécial du **serveur interbancaire : 0892 705 705**. Lors de votre appel, vous devrez communiquer le numéro à 16 chiffres et la date d'expiration de la carte ; il est donc important de conserver cette information. Afin de prouver votre opposition, elle devra aussi être confirmée sans délai par lettre recommandée à votre banque.

Pour aller plus loin, l'INC, Institut national de la consommation, a réalisé 3 fiches pratiques qui peuvent aider à sécuriser sa carte bancaire et ses achats en ligne :
- La carte bancaire
- Le paiement sans contact
- Le portefeuille électronique ou numérique.

Elles sont disponibles à l'accueil de la Mce ou en téléchargement sur www.conso.net.

Smartphone

Comment protéger son smartphone des logiciels malveillants ?

Depuis son smartphone, on consulte l'état de ses comptes bancaires sur internet, en quelques secondes et à tout instant. Pourtant, la vigilance est de mise, car les téléphones portables ne sont pas à l'abri des « malwares », ces logiciels malveillants créés pour détourner les données personnelles et financières qui se trouvent sur les appareils.

Pour protéger ses données personnelles, le détenteur d'un smartphone ou d'une tablette doit se soumettre à plusieurs règles simples :
• Télécharger des applications uniquement sur des sources connues. Avant d'installer une application, il est recommandé de consulter les commentaires et les notes d'autres utilisateurs, mais aussi de vérifier le type de données auxquelles le gestionnaire de l'application peut accéder, et notamment de refuser le partage des données avec des parties externes.
• Ne pas cliquer sur les liens ou les pièces jointes d'e-mails ou de sms non sollicités
• Se déconnecter des sites sur lesquels vous avez effectué un paiement. Il est très important de supprimer ses noms d'utilisateurs ou mots de passe sur les navigateurs mobiles ou les applications, car en cas de vol du téléphone ou de la tablette, n'importe qui peut se connecter sur les comptes du détenteur. Une fois la transaction effectuée, il faut donc se déconnecter du site ou refermer le navigateur. De même, les transactions bancaires ou les achats en ligne ne doivent être effectués qu'à partir d'un réseau fiable, et en aucun cas depuis une connexion wifi publique.
• Mettre régulièrement à jour le système d'exploitation et les applications et sauvegarder ses données
• Éteindre le réseau Wi-Fi, la géolocalisation et le bluetooth lorsque vous ne vous en servez pas
•Éviter de communiquer vos données personnelles
• Installer une application de sécurité mobile. Tous les systèmes opérationnels présentent un risque d'infection. Pour l'éviter, il est possible de recourir à une solution de sécurité mobile dédiée qui détecte et prévient le malware, spyware et applis malveillantes, mais qui contient aussi des fonctionnalités de vie privée et anti-fraude.

Pratiques commerciales

Pratiques commerciales - Un nouvel espace dédié à la lutte contre les arnaques sur le site de la DGCCRF
Des pratiques commerciales abusives, mensongères ou trompeuses, visant particuliers et entreprises, sont régulièrement signalées. La DGCCRF (Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes) a pour mission d'enquêter sur ces arnaques, et de les sanctionner, mais aussi d'informer le consommateur afin qu'il ne se laisse pas abuser.
C'est pourquoi, sur son site Internet, elle a créé un espace dédié aux arnaques sur lequel elle propose des conseils pour se prémunir des principales pratiques identifiées par ses services.
Quelques exemples de pratiques commerciales trompeuses :
⊖ Dépannage à domicile abusif
⊖ Courriels frauduleux en vue de vous extorquer des fonds
⊖ Incitations à rappeler des numéros surtaxés (« Ping call »)
⊖ Faux sites administratifs
Site Infos arnaques de la DGCCRF : www.economie.gouv.fr/dgccrf/infos-arnaques
En cas de litige, les associations de défense des consommateurs peuvent vous aider : retrouvez toutes les permanences des associations de consommateurs de la Mce sur **http://www.mce-info.org/pratique/.**

Articles rédigés par la Mce Maison de la consommation et de l'environnement – 48 Bd Magenta – 35000 Rennes – 02 99 30 35 50 – info@mce-info.org – www.mce-info.org

L'eau est précieuse, économisons-la !

L'Ille-et-Vilaine connaît cette année un fort déficit en pluie. **A ce jour, nous manquons de 3 mois de pluie par rapport à une année à pluviométrie normale**. Cette situation a amené le Préfet à placer le département en état d'alerte, niveau 2. L'arrêté sécheresse, signé le 12 avril 2017, demande aux professionnels et aux particuliers de limiter au maximum leur consommation d'eau.

Que dit l'arrêté sécheresse pour les particuliers ?

Sont interdits	Les alternatives
Le remplissage et la vidange des **piscines familiales à usage privé*** * *Sauf si le remplissage est lié à la sécurité de l'ouvrage ou des utilisateurs*	Baignade dans une piscine ou un plan d'eau de son secteur
Interdiction d'arroser les pelouses, massifs floraux ou arbustifs, entre 8h et 20h * * *L'interdiction sera peut-être totale courant de l'été. Une restriction pourra également toucher les potagers*	Binage Paillage Récupération de l'eau de pluie
Le lavage des voitures hors stations professionnelles équipées de système à haute pression ou recyclage	Lavage dans une station professionnelle équipée d'un système à haute pression ou de recyclage
Le nettoyage des façades, terrasses, murs, escaliers et toitures* * *Sauf pour les professionnels équipés de lances à haute pression*	Appel à un professionnel équipé de lances à haute pression

eau 35 SMG
http://www.smg35.fr
Edition mai 2017

AGIR ENSEMBLE POUR L'EAU

A VOS AGENDAS

Agenda (régulièrement mis à jour sur le site Internet de la Commune – www.langon35.bzh)

JUILLET

- **06 Juillet 2017 –** Messe et repas grillades, par le Club des Ajoncs d'Or
- **13 Juillet 2017 -** en soirée – A Port de Roche, Feu d'artifice
- **14 Juillet 2016 –** Tournoi de Pétanque, par l'Espérance (à voir)

AOÛT

- **Août 2017 –** Commémoration fusillés de Port de Roche
- **20 Août 2017 –** Rando VTT et Pédestre, par l'Espérance

SEPTEMBRE

- **10 Septembre 2017 –** Salle Polyvalente - Repas offert par le CCAS aux Personnes Agées de +70 ans
- **16 et 17 Septembre 2017 -** Journées européennes du Patrimoine, avec Arcades
- **21 Septembre 2017 –** Repas et après-midi dansant, par le Club des Ajoncs d'Or
- **23 Septembre 2017 –** Classes 7 (11h30 : dépôt de gerbe au cimetière ; 12h : photo puis repas Salle Polyvalente).

OCTOBRE

- **05 Octobre 2017 –** Concours de belote et jeux divers, Salle des Ajoncs d'Or
- **14 Octobre 2017 –** Salle Polyvalente, Soirée Moules/Frites par l'Association Parents d'Elèves – Ecole St Marcellin Champagnat
- **26 Octobre 2017 –** Repas Choucroute, Salle des Ajoncs d'Or, par le Club
- **28 Octobre 2017 –** Sortie Champignons. RDV à 8h30 place de l'Eglise, avec Arcades

NOVEMBRE

- **1ère quinzaine de Novembre 2017 –** Une journée pas comme les autres (avec les Voyages Roger), par le Club des Ajoncs d'Or
- **Novembre 2017 –** Commémoration du 11 Novembre

DECEMBRE

- **14 Décembre 2017 –** Repas de Noël, salle du Club des Ajoncs d'Or
- **16 Décembre 2017 –** Arrivée du Père Noël, par le Comité des Fêtes.
- **22 Décembre 2017 –** Marché de Noël, par J'Va Ti 2

Une journée de retrouvaille pour les classes 7

La journée de retrouvailles, pour les classes 7, est programmée le samedi 23 Septembre.

Au programme :11h30 : dépôt de gerbe au cimetière - 12h00 : photo

Puis repas à la salle polyvalente. Renseignements et inscription auprès de M. Michel MONDI, tél. 06.62.96.04.09

Liste *des Associations*

ACCA (Chasseurs)	PREVAIRE Bruno	8 rue Hameau de Plaisance	06.68.61.87.61 bruno.prevaire@gmail.com
Association des amis de Léo	PETER Emmanuel	37 le Coudrais	
APEL Ecole St Marcellin	MOREL Anne-Sophie	1 Cahan	
ARCADES	LE ROUX Andrée	3 Vallée de Montenac	
Association des Amis de la Chapelle St Joseph	MÉHA Arnaud	29 La Chapronnais	02.99.08.75.35
BORDURES	RUAN François-Xavier	1 rue de la Pommardière	
BOT (Bretagne Organisation Tir)	BIGOT Jean-Pierre	10 la Chenac	
Club des Ajoncs d'Or	GAUVIN Jean-Yves	3 la Mouchais	02.99.08.64.02
Comité des Fêtes	PLESSIS Pierrick	1 rue des Ardoisières	02.99.08.78.40
ESPERANCE DE LANGON	BINET Yvette	10 la Glassais	
Section Football (Adultes)	BELIN Rémi	19 Musson	06.18.26.07.74
Section Gym	LATETE Angélique	3 les Noës	06.59.82.61.28
Section Tennis de Table	RIVAUD Pascal / JALLU Paul	Beslé sur Vilaine	02.40.87.22.06
Section Pétanque	LESSAGE Gilles		06.60.23.23.49
Setion VTT	MONSTERLEET Philippe	1 Cahan	06.15.19.43.95
Section Yoga	LAMBERT Marie-Jeanne	64 la Louzais	06.45.75.20.72
J'VA TI 2	BERTHIER Antoine	15 Heinlée	
LANGON MARC'H TAN CLUB	BIDEAU Eric	22 rue de Renac	06.68.64.35.22
OGEC ECOLE ST MARCELLIN CHAMPAGNAT	CHEVALIER Nelly	6 la Marquerais	
TENNIS CLUB BASSE VILAINE	ALLAIN Yves	57 Port de Roche	02.99.08.71.61
UNC-AFN	JAQUET Robert	10 la Garlais	02.99.08.78.98

N° d'appel des pompiers de PIPRIAC : 18
Gendarmerie du GRAND FOUGERAY : 17 en cas d'urgence.
Dans les autres cas : 02.99.08.40.05

Numéros de téléphone utiles en cas de panne :
Électricité (E.D.F.) : 0 810 333 035
Eau (SAUR) : 0 811 460 314

MAIRIE DE LANGON

- ***N° Téléphone*** : 02.99.08.76.55
- ***N° Télécopieur*** : 02.99.08.74.24
- ***E-mail*** : mairielangon35@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture du Secrétariat au public :
Lundi et Mercredi : de 14h à 17h30
Mardi et Jeudi : de 9h à 12h30
Vendredi : de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30
Samedi : de 9h à 12h
(fermée le samedi en juillet et août)

Horaires de la Médiathèque : Tél. : 02.99.08.65.30
Mardi : de 16h45 à 18h30
Mercredi : de 14h30 à 16h30
Samedi : de 9h30 à 12h

La Poste de Langon : Tél. : 02 99 08 74 43
Ouverture de la Poste au public :
Du Mardi au vendredi 9h00 à 12h00
Samedi 9h15 à 12h00

Maison Médicale :
Médecin généraliste : Andréea TIMOHÉ **09.82.24.16.09**
Infirmiers (A. Chauvin, C. Moussault, A.S. Morel, E. Guillet) : **02.99.08.64.46**
Orthophoniste (C. Vandeportaele) : **02.56.50.18.30**

PAROISSE ST MELAINE EN PAYS DE REDON :
Les horaires des messes dominicales sont affichés à l'accueil paroissial, 35 Grande Rue (près de la Poste) et à la porte de la Salle des Menhirs.

Médicaments non utilisés :
Ayez le réflexe CYCLAMED : rapportez à votre pharmacien, vos médicaments non utilisés, périmés ou non, même s'il n'en reste que très peu : sirops, solutions, aérosols, sprays, suppositoires, patchs, ovules, comprimés, gélules, poudres, pommades, crèmes, gel, etc.

Container à vêtements :
Un container « le Relais » est à votre disposition, à côté de la Poste (côté rue de la Poste). Vous pouvez y apporter les vêtements en sac, des chaussures nouées ensemble par paire.

Déchetteries
Ste Marie de Redon – ZA la Lande du Guenet. Tél. **02.99.72.54.92**
Tél. du service environnement de la Communauté de Communes du Pays de Redon : **02.99.72.54.92** ou www.cc-pays-redon.fr.

Ramassage des ferrailles et encombrants :
Planning de ramassage des ferrailles et encombrants sur la Commune : 3 fois dans l'année
Le ramassage ne se fait que chez les personnes s'étant inscrites au secrétariat de Mairie. En dehors du ramassage fait par la commune, chacun peut emmener ses ferrailles et encombrants dans les déchetteries, aux heures d'ouverture.

La Recyclette :
A côté de la salle de sports, collecte de journaux, magazines, pub, annuaires…, organisée par les parents d'élèves de l'école Léo Ferré.

Etat Civil

En application de l'article 9 du Code Civil relatif au respect de la vie privée de chacun, seuls peuvent figurer sur le bulletin communal :
- **la naissance des enfants dont les parents en ont expressément et par écrit donné l'autorisation.**
- **le mariage dont les époux ont signé une autorisation.**

Naissances - 4 naissances ont été enregistrées depuis le 1er Décembre 2016, dont :
. 05/12/2017 - Mathis MAUROUSSET
. 28/03/2017 - Lola TUAL
. 10/04/2017 - Ana PIGUEL
L'équipe municipale félicite les heureux parents

Décès – 18 décès ont été enregistrés depuis le 1er Décembre 2016
. 01/12/2016 - Mme Ursule DE KROGH, 92 ans, 17 Musson
. 11/12/2016 – Mme Hélène PHELIPPE, 85 ans, MAPA
. 13/12/2016 – Mme Emilie ELINE, 82 ans, Villeneuve
. 24/12/2016 – Mme Rolande TESSIER, 76 ans, la Vallée de Musson
. 27/12/2016 – Mme Simone FRANCOIS, 81 ans, MAPA
. 01/01/2017 – Mme Maria PERRIGUE, 91 ans, 6 Bernuit
. 02/01/2017 – M. Bernard GRANDIDIER, 93 ans, 25 Heinlée
. 05/02/2017 – Mme Paulette MARGUERITE, 90 ans, MAPA
. 07/02/2017 – Mme Yvette COLIN, 83 ans, la Glénais
. 14/02/2017 – M. Marcel PORCHER, 88 ans, MAPA
. 18/02/2017 – M. Alexandre MACE, 79 ans, 7 la Gigardais
. 18/02/2017 – M. Henrik DE KROGH, 97 ans, 17 Musson
. 11/03/2017 – M. Lionel DECAUX, 67 ans, 74 Port de Roche
. 14/03/2017 – M. Sébastien ADAM, 40 ans, 11 rue St Père
. 23/03/2017 – M. Gérard CHAPLAIN, 64 ans, 9 la Gaudinais
. 01/05/2017 – M. Xavier RUAN, 85 ans, la Gare
. 06/05/2017 – Mme Gisèle GUERIN, 83 ans, Musson
. 07/05/2017 – Mme Marie PLESSIS, 97 ans, la Garlais
L'équipe municipale présente ses sincères condoléances aux

Les Artisans et Commerçants *Langonnais*

AEROBAUXITE (M.Ukéna)	Mobilier en aluminium	35 rue de Renac	06.76.94.34.28
Agri Bio Conseil		4 rue du Tumulus	02.30.96.33.15
AIRVAG		10 rue de la Pommardière	02.99.08.73.72
ARE PAYSAGE –Dominique BELAY	Aménagement jardins et extérieurs	29 rue de Renac	06.99.91.64.72 arepaysage@yahoo.fr
ARVAY Lydie –Poney Nature	Centre de Tourisme Equestre	2 la Buntais	02.99.08.79.74
ASTEEL FLASH	Composants électroniques	36 rue de Renac	02.99.08.67.00
Au P'tit Resto	Restaurant Menu du jour	9 Grande Rue	02.99.08.76.49
AURIEGE –Gwendoline LEBRETON	Coiffeuse à domicile	13 le Coudrais	06.59.00.78.66
BASSIN Dominique	Menuiserie en bâtiments-Vente de bois de chauffage	1 la Jaunais	02.99.08.61.10
BATI-ROC35	Maçonnerie-Rénovation-Carrelage	62 Grande Rue	06.77.76.98.56
BOTERF Raymond	Sculpteur sur bois	2 Domaine des Pins	02.99.08.70.55
BOUREL Mickaël	Peintures intérieures et extérieures, Ravalement, revêt .mural et sol	4 la Marquerais	02.99.08.65.63 06.18.87.57.35
BRM (Bertrand ROUINSARD)	Conseils et pose de cuisines, salles de bains, rangements, parquets, lambris	9 Impasse de la Garenne	06.85.46.60.70 bertrand.rouinsard@free.fr
Charline Bassin	Education Canine	La Jaunais	06.58.91.18.02
DEBRAY Jean-Luc	Boucherie Charcuterie	38 Grande Rue	02.99.08.71.39
Douze Grande Rue	Hébergement Touristique	12 Grande Rue	
ekilibr-informatique.net	Création de Sites Internet	13 rue Saint Père	06.14.03.12.27
ELVIDEOSO	Production Audiovisuel et Communication	17 Grande Rue-Porte1	02.99.70.10.30
ETA BILLARD	Travaux Agricoles	14 la Couaillerais	02.99.08.70.95
FEVRIER Annie	Café des Tilleuls-Quincaillerie	2 rue de la Bimais	02.99.08.60.71
FEVRIER SARL	Taxi Ambulance VSL	27 rue de Renac	02.99.08.74.76
GARAGE LANGON AUTO SERVICES	Garage	49 rue de Renac	02.99.08.77.45
GARAGE LEGLISE	Garage	2 rue de la Poste	02.99.08.74.07
GUIHAIRE François/LUCAS Patrice	Tourneur Fraiseur	1 la Gaudinais	02.99.08.76.19
HALGAND Véronique	Comportement Animalier	8 la Touche	06.81.70.61.55
ILLE EXPRESS NETTOYAGE	Société de nettoyage	19 Tréau	02.99.08.62.83
JAN Nathalie	Supérette « les Demoiselles »	51 Grande Rue	02.99.08.74.26
Jolie Vilaine	Gîte ***	41 Port de Roche	07.82.68.18.01
JOUADE Antoine	Entretien d'espaces verts	10 la Mouchais	06.99.75.01.27
KIBENN Société	Plomberie Chauffage	33 rue de Renac	06.15.19.43.95
Le Clos du Chêne	Chambre d'Hôtes	40 rue de Renac	02.99.08.75.66
LEHURT Anne	Fabrication de galettes, crêpes	3 rue de la Brulerie	02.99.08.62.10
LEMAIRE Guillaume	Boulangerie-Pâtisserie	11 Grande Rue	02.99.08.71.67
LEMPERIERE Monique	Poterie Céramique	13 la Gare	02.99.08.75.56
Le Petit Gîte de Langon	Gîte bontemps.framboise@laposte.net	4 la Moisonnais	06.49.75.99.90
LETORT Bernard	Petits travaux extérieurs	19 la Chapronnais	06.44.79.60.68
LUCE Etablissement	Production et transformation de contre-plaqué	71 la Gare	02.99.08.74.48
Maison du Naturaliste	Hébergement touristique	2 le Pâtis Vert	
MAKDAD Abdelhak	Ravalement	55 la Gare	06.18.63.22.50
Manoir des Chalands	Hébergement touristique	1 Port de Roche	
Neurofeedback-Dynamique (Gauvin Christèle)	Pour vivre mieux www.neurofeeddback35-paysdevilaine.com	2 La Bossuais du Bot	07.68.08.67.33
MOQUET Anna	Grainerie	65 la Gare	02.99.08.75.90
PHARMACIE – VIEL Anne	Pharmacie	41 Grande Rue	02.99.08.70.69
PLESSIS Pierrick SARL	Peinture revêtement	1 rue des Ardoisières	02.99.08.78.40
POSTE		37 Grande Rue	02.99.08.74.43
Restaurant « la Halte de Port de Roche»	Restaurant	11 Port de Roche	02.99.70.10.60
TESSON SCI	Hivernage et box à louer	1 la Gougeonnais	02.99.08.76.44
TUAL Serge	Travaux agricoles	8 la Moisonnais	02.99.08.73.58
VENTROUX Michel-Café des Sports	Tabac-Articles de pêche-Station-service	13 Grande Rue	02.99.08.61.34
WEYMAN Jeff et Anna	Spectacles	22 la Marquerais	02.99.08.72.16

Affiche Fête de l'Agriculture *(Finale de Labours) à Sixt sur Aff*

Langon Ste Anne

FEU D'ARTIFICE MUSICAL

Le 13 Juillet 2011

23h30

au château de Port de Roche

Galettes saucisses - Frites saucisses - Buvette

Evénement organisé par les comités des fêtes de LANGON et de SAINTE ANNE SUR VILAINE